



PAPINEAU

ET

NELSON.

BLANC ET NOIR.

.....ET LA LUMIÈRE FUT FAITE.

DES PRESSES DE L'AVENIR.

MONTREAL :

1848.



Papineau et Nelson : Blanc et noir... et la lumière fut faite

Louis-Antoine Dessaulles



Presses de l'Avenir, Montréal, 1848

Exporté de Wikisource le 14 juillet 2026

PAPINEAU

ET

NELSON.

BLANC ET NOIR.

.....ET LA LUMIÈRE FUT FAITE.

DES PRESSES DE L'AVENIR.

MONTREAL :
1848.

BLANC ET NOIR.

LARTICLE suivant est adressé à ceux qui tiennent à connaître la vérité, et qui ne rougissent pas de la proclamer ou d'avouer un tort. Il n'est pas écrit pour ceux qui soutiennent que des négations sont des preuves ; qui disent que les amis de M. Papineau devraient abandonner la lutte actuelle, dans laquelle ils sont sur la défensive.

C'est être souverainement injuste que de dire à un homme qui est calomnié, « Ne vous défendez pas : » que de dire à ses amis : « vous ne devez rien dire : » que de faire retomber autant de blâme sur celui qui se défend que sur celui qui attaque, car c'est celui-ci seulement qui a assumé la responsabilité d'une publicité que l'on peut bien regretter avec raison, mais que l'on ne doit, en justice, reprocher qu'à celui qui l'a provoquée.

À ceux qui voudraient soutenir que c'est M. Papineau qui a attaqué, je dirai : « Montrez donc, avant le 21 mai, (jour où le Dr. Nelson a débité aux portes des églises de St.-Jude, St.-Barnabé et St.-Aimé ce maigre discours qu'il a fait replâtrer pour le publier dans la *Minerve*), montrez donc un seul mot de M. Papineau contre le Dr. Nelson. L'article de M. Papineau du 3 juin est une réponse au discours du Docteur : or, ce n'est certainement pas celui qui répond qui fait l'attaque ; donc ce n'est pas à nous qu'il faut demander du silence.

Mais M. Papineau a attaqué les ministres. — C'est vrai, mais d'abord, les faits seuls prouveront s'il a eu tort ou raison : en second lieu il ne les a pas attaqués dans leur honneur comme hommes privés ; et on aurait bien pu en agir ainsi à son égard. Si c'était les ministres que le Dr. Nelson voulait défendre, il pouvait le faire sans calomnier M. Papineau ; car quand même tout ce qu'il a dit sur son compte serait vrai, les fautes de M. Papineau ne rachèteraient nullement celles des ministres ; ce que l'un aurait pu perdre en honneur, les autres ne le gagneraient pas. La manière dont le Dr. Nelson a attaqué M. Papineau n'est donc nullement justifiée parce que celui-ci aurait pu trouver blâmable la conduite politique des ministres. On pourrait peut-être dire aussi que si les ministres avaient besoin d'être défendus, M. le Dr.

Nelson aurait dû faire attention, que le meilleur moyen, pour lui, de leur rendre un inestimable service, était de ne pas se constituer leur défenseur. D'ailleurs qu'a-t-il dit en défense des ministres ? Pas un mot. C'est donc M. Papineau qu'il attaquait, et non les ministres qu'il défendait.

Je viens aujourd'hui répondre à l'article signé Wolfred Nelson publié dans la *Minerve* du 4 septembre — « Votre réponse vient bien tard, » dira quelqu'un. — C'est vrai, mais écoutez-en la raison.

Il n'était pas difficile à M. Nelson ou à M. G. Cartier, de trouver quinze, vingt, même cent et cent cinquante personnes, sur les deux ou trois cents qui étaient à St.-Denis, qui n'eussent pas vu le Dr. Nelson parler et faire une injonction à M. Papineau, à un moment donné : ils n'avaient qu'à aller de maison en maison, et ils étaient sûrs que quatre-vingt-dix-huit sur cent pourraient attester qu'ils n'avaient rien vu, puisque cinq ou six personnes seulement ont été témoins de l'injonction qui a vraiment été faite à M. Papineau de partir, par le Dr. Nelson. Le difficile était de trouver quelques unes des cinq ou six personnes seulement qui ont été témoins de ce fait. La masse de ceux qui ont combattu à St.-Denis était à ce moment rendue à la maison de madame St.-Germain, il n'est donc pas étonnant que le plus grand nombre de ceux qui ont combattu à St.-Denis n'ait pas eu connaissance de l'injonction faite à M. Papineau.

Je dirai de plus, que ce qui a augmenté la difficulté, c'est qu'on a activement intrigué depuis deux mois, auprès de tous ceux qu'on supposait avoir une connaissance personnelle des événements, pour les engager à ne rien dire : on a affirmé que ceux qui parleraient en faveur de M. Papineau pourraient être envoyés en prison ; que le gouvernement ne permettrait jamais à personne de le défendre. Deux hommes très respectables, qui ont été témoins des instances faites par le Dr. Nelson à M. Papineau pour le déterminer à partir, et qui ne nient pas qu'ils aient été présents, ont refusé d'attester ce qu'ils savent être la vérité, craignant qu'on ne les persécutât tôt ou tard.

C'est donc avec un peu de difficulté et de temps que j'ai pu réunir les écrasants témoignages que je produis aujourd'hui et *qui sont des affirmations et non pas des négations.*

L. A. Dessaulles.

Celui qui affirme que M. Papineau s'est sauvé à St.-Denis, est un être méprisable.

(Discours du Dr. W. Nelson à l'assemblée de Corbeau, aux États-Unis, en mars, 1839.)

M. le Directeur.

C'est avec un profond sentiment de chagrin que je viens continuer et terminer, je l'espère, une lutte malheureuse, soulevée avec une absence complète de jugement et de tout sentiment de dignité nationale et personnelle par M. le Dr. Wolfred Nelson, cet homme dont chaque canadien citait naguères le nom avec complaisance et qui vient de se déshonorer par les calomnies les plus monstrueuses proférées contre un ancien ami, par les délations les plus injustifiables faites contre plusieurs de ses anciens amis.

Tous les Canadiens pour qui le mot *honneur national* a quelque signification ont profondément regretté les révélations qui viennent d'être faites, non seulement sans à propos, mais en violant outrageusement toutes les lois de l'honneur, en foulant aux pieds les plus communes notions du bon sens. Je sais que le public est à la fois fatigué et irrité de cette lutte ; mais, comme je l'ai dit, j'ose réclamer de l'indulgence, parceque j'use du plus sacré de tous les droits, celui de défendre un homme injustement accusé, calomnié d'une manière atroce. On déplore universellement la fureur avec laquelle on s'est rué sur cet homme qui s'est renfermé dans le silence le plus absolu, du moment qu'il a pu s'apercevoir que les délations commençaient ; mais en même temps, beaucoup de personnes de la plus haute respectabilité m'ont sollicité de ne pas laisser tomber cette malheureuse affaire, parceque, disaient-elles : « s'il est possible que le nom de M. Papineau sorte sans tache de cet effort désespéré qu'on a fait pour le perdre dans l'esprit de ses compatriotes, il faut l'obtenir à tout prix. » Or, comme je savais qu'il était possible d'arriver à ce résultat ; comme je suis moi-même témoin de l'injonction faite à M. Papineau par le Dr. Nelson, de laisser St.-Denis ; comme j'étais plus à portée que personne de me procurer des témoignages au soutien du mien, je me suis mis à l'œuvre, j'ai surmonté les difficultés qu'on avait multipliées afin de rendre la défense plus difficile,

et j'ai trouvé des hommes qui ont *vu et entendu M. le Dr. Nelson dire à M. Papineau de se retirer* : qui ont entendu M. le Dr. Nelson, dire *qu'il avait donné cet ordre*, et qui ont été assez honorables pour proclamer sans crainte la vérité ; qui m'ont tous dit : « *nous ne devons pas en effet permettre que d'aussi impudents mensonges se substituent à la vérité.* »

Avant le 21 mai, M. Papineau n'avait jamais, ni directement ni indirectement, attaqué M. le Dr. Nelson. Ce qu'il a pu dire des ministres actuels n'avait aucun rapport avec les malheurs de mil-huit cent trente-sept. Dans ses conversations privées particulièrement, M. Papineau, n'avait jamais dit que du bien de M. le Dr. Nelson, et n'avait jamais souffert qu'on dit la moindre chose de lui en mal. Grande a donc été sa surprise, quand il a vu, sur la *Minerve* du 25 mai, un long discours que M. le Dr. Nelson avait été, le dimanche précédent, débiter aux portes des églises de trois paroisses du comté de Richelieu, et dans lequel, lui M. Papineau était signalé comme un lâche et un perturbateur du repos public. M. Papineau, croyant encore avoir affaire à un homme d'honneur, j'oserais dire à un homme possédant la plénitude de son jugement, répond à ce qu'a dit le Dr. Nelson. Il était attaqué devant le public, il avait le droit de la défense. Le Dr. Nelson revient à la charge, et dans trois lourdes lettres, qui indiquaient tout à la fois la plus risible incapacité, le vide le plus complet de l'intelligence et surtout la dépravation morale la plus désespérante, amasse calomnies sur calomnies, délations sur délations, compromet indifféremment, poussé par une espèce de monomanie furieuse, amis et adversaires ; fait l'aveu de faits que le gouvernement n'avait jamais pu que soupçonner et qui *encore aujourd'hui tombent sous l'effet des lois criminelles* ; livre au public des secrets que rien ne pouvait l'engager à dévoiler, manque, en un mot, aux lois les plus sacrées de l'honneur, foule aux pieds sa propre conscience, la morale publique et privée, ses plus intimes convictions ; et, après avoir été traître à ses amis, et bourreau de notre honneur national, est privé de pudeur et de bon sens à ce point qu'il s'applaudit de ce qui fera éternellement sa honte. Voilà le tableau de la conduite récente de M. le Dr. Nelson.

M. Papineau voyant avec quelle légèreté et quelle impudence son agresseur foulait aux pieds les obligations les plus sacrées ; voyant que pour se défendre, il ne pouvait faire autrement que de dévoiler des faits, que de publier des noms qu'il ne pouvait pas en honneur faire connaître, prit le

parti de se retirer de la lutte, persuadé qu'il y avait trop de morale et de bon sens à la fois, chez ses compatriotes, pour qu'ils crussent implicitement un homme qui se faisait, de son propre mouvement, délateur ; qui se stigmatisait conséquemment d'une tache ineffaçable, et qui se déshonorait aux yeux de tous les hommes moraux et discrets par la révélation de secrets religieusement gardés jusqu'alors par ceux qui ont pris part aux événements de 1837.

Je le demande à tout homme impartial, le Dr. Nelson était-il libre de dévoiler, même à la suite d'altercations parlées ou écrites, certains faits relatifs aux événements de 1837, connus seulement de six ou sept individus, et auxquels ces individus n'ont pris part que parce qu'ils se croyaient *assurés de la discrétion de leurs amis* ? Quand même il n'y aurait pas eu de promesse solennelle faite par chacun de ces individus, de garder religieusement le secret, ne suffisait-il pas que leurs démarches fussent, par elles-mêmes, d'une nature secrète, pour les obliger, sous peine de déshonneur, à ne jamais les publier ? Dans les relations ordinaires de la vie, ne regarde-t-on pas comme indiscrets ceux qui répètent habituellement même les choses indifférentes qu'ils entendent dire ? Ne dit-on pas souvent et avec raison, que c'est blesser toutes les convenances sociales que de répéter, sans une nécessité absolue, même des choses d'une importance mineure, quand elles sont d'une nature privée, quand elles n'ont rapport, par exemple, qu'aux relations intimes de famille ? N'est-il pas universellement convenu que c'est manquer à toutes les lois de l'honneur, que de rappeler en présence de témoins, dans une altercation quelque violente qu'elle soit, des choses compromettantes qui ne sont connues que des interlocuteurs ? Enfin des amis ne se disent-ils pas tous les jours, sans même penser à recommander le secret, certaines choses qu'on ne peut répéter sans mériter ce reproche ? « Vous n'êtes pas un homme d'honneur » ? Et quand il s'agit de faits évidemment secrets, auxquels plusieurs individus ont pris part et qu'il n'est par conséquent jamais permis de publier sans le consentement de chacun d'eux, on pourra, au gré de son caprice, ou dans un but de récriminations ou de vengeances personnelles, les divulguer, parcequ'un seul de ces individus n'aura pas voulu supporter silencieusement la calomnie, *sans pourtant faire la plus indirecte allusion* à ces faits secrets ! Si M. Papineau et M. Nelson eussent été seuls concernés

dans ces révélations, ce dernier aurait, même dans ce cas, été inexcusable aux yeux des gens d'honneur : eh bien, il a dévoilé, sans la permission d'aucun d'eux, des faits au secret desquels sept hommes étaient intéressés et obligés par honneur, il est donc cent fois coupable puisque, par haine contre un seul de ces sept hommes, il a manqué au secret et par conséquent à l'honneur envers les cinq autres de qui il n'a pas à se plaindre ! Eh bien, il s'est pourtant trouvé des rédacteurs de journaux Canadiens, Canadiens eux-mêmes, qui ont été assez démoralisés pour être heureux des délations du Dr. Nelson !! qui l'ont félicité d'avoir *violé le secret des autres* !! d'avoir honteusement abusé de la confiance que six hommes honorables ont placée en lui ! qui n'ont eu que des phrases de louange pour celui qui insultait le pays, qui déversait le ridicule sur leurs compatriotes, qui se produisait au pays entier comme étranger à tout sentiment d'honneur et de bienséance ; qui faisait, en un mot, ce que des voleurs et des assassins ont cent fois refusé de faire, qui assumait l'ignoble rôle de délateur, qui se faisait le Judas de ses frères, qui dotait le pays d'un Dœutz Canadien ! mais non, heureusement cet homme n'est pas canadien ! il porte un nom anglais ; il n'est ni bon anglais ni bon canadien, et l'honneur canadien n'est nullement entaché de sa flétrissure !!!

Les hommes les plus perdus, les natures les plus bourbeuses ont eu horreur de la délation, ont résisté aux séductions et aux menaces, ont refusé de nommer leurs complices, de révéler leurs actes : même parmi les criminels, celui qui consent à devenir témoin de la couronne est déshonoré. Le Dr. Nelson, lui, après avoir combattu avec ses frères pour une noble cause, celle de l'indépendance de leur pays, vient, dix ans après les événements, sans à propos, sans être provoqué, sans être sollicité ni menacé, sans qu'on ait fait miroiter à ses yeux, comme on le fait à ceux du criminel *la perspective du pardon*, s'en vient, dis-je, publier ce qui, quand on croyait qu'il avait de l'honneur, avait été mis sous cette sauvegarde ; s'en vient, en un mot, offrir au gouvernement le sang de ceux qui ont été ses amis ; car pour ses révélations, de nouveaux procès pouvaient être intentés ; *et de ce qu'ils ne le seront probablement pas, il ne suit pas qu'il n'a pas été offert* !

Il y a donc eu des centaines de criminels qui ont mieux compris la foi jurée, qui ont mieux respecté leurs engagements formels ou tacites que M.

le Dr. Wolfred Nelson !! avec cette différence encore en leur faveur qu'ils n'avaient affaire qu'à des hommes mis au banc de la loi et de la société et envers qui la société et la loi les dispensaient de tenir leurs promesses ; pendant que M. le Dr. Nelson a violé ses engagements envers des hommes liés avec lui pour faire triompher la plus sainte des causes, celle d'un peuple opprimé ; envers des hommes tous respectables et dont on ne me contestera pas que cinq au moins n'avaient rien fait qui pût fournir le plus léger prétexte à l'indiscrétion.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'on ait si furieusement calomnié un homme qui, après avoir, une seule fois écrit pour sa légitime défense, s'est retiré à l'écart, parce qu'il a vu qu'il ne pourrait se défendre complètement sans violer des secrets, sans compromettre peut-être quelques amis. M. le Dr. Nelson s'est donc acharné sur un homme qui ne disait rien, non parcequ'il n'avait rien à répondre, mais parceque lui est un homme d'honneur ; parcequ'il ne pouvait pas citer au public, même pour repousser des inculpations calomnieuses, des noms ou des faits qui n'ont jamais été connus et ne doivent pas l'être encore.

Ce qui prouve un brutal acharnement et aussi la plus dégoûtante mauvaise foi, c'est cette persistance avec laquelle M. le Dr. Nelson a affecté d'attribuer à M. Papineau des écrits qu'il savait parfaitement n'être pas de lui ! Est-ce que le droit de défendre M. Papineau n'existait pas pour tout le monde ? Est-ce donc que personne ne devait élever la voix en faveur d'un homme impudemment calomnié parce que cet homme s'appelait Papineau, c'est-à-dire portait un nom qu'après tout les canadiens ne devraient pas laisser traîner dans la boue ? Si quelqu'un était venu accuser le Dr. Nelson de n'avoir pas été brave à St.-Denis, un cri général d'indignation ne se serait-il pas élevé d'un bout de la province à l'autre pour démentir une pareille invention ? Eh bien, quand des hommes indépendants et honnêtes, qui savaient que M. Papineau n'était parti de St.-Denis que sur les instances réitérées du Dr. Nelson lui-même, ont vu ce même Dr. Nelson l'accuser de s'être sauvé, est-ce qu'il leur était défendu de repousser une pareille calomnie ?

Je suppose que le Dr. Nelson reçut d'un ami, dans une conversation confidentielle, l'interpellation de dire s'il croit sincèrement que les deux parents de M. Papineau auxquels il fait allusion ne soient que des prête-nom

(il n'y a pas d'ailleurs que ses parents qui l'aient défendu) n'y a-t-il pas certitude morale qu'il dirait que non ; mais qu'il a profité de cette circonstance que parmi les nombreux défenseurs de M. Papineau il se trouvait deux de ses parents, pour lui attribuer avec un peu moins d'in vraisemblance leurs écrits : qu'en employant cette tactique (qui n'était pour les gens sensés qu'une finesse cousue de fil blanc) il se donnait, vis-à-vis des lecteurs peu attentifs, le droit de rappeler des faits personnels à M. Papineau, qu'il n'aurait pas été justifiable, même aux yeux de ces lecteurs, de dévoiler, s'il avait admis les faits tels qu'ils étaient, s'il ne les avait pas dénaturés à dessein : qu'enfin il y aurait toujours de bonnes pâtes de lecteurs qui prendraient facilement pour argent comptant toutes ses assertions, et qui auraient une haute opinion d'un homme qu'il était si difficile de tromper ?

Cette supposition toute gratuite de la part du Dr. Nelson indique de la mauvaise foi. Si le Dr. Nelson en a mis là, il a pu en mettre ailleurs. Le fait que le Dr. Nelson a violé les plus saintes lois de l'honneur en révélant des choses strictement secrètes doit mettre aussi les lecteurs sur leurs gardes ; car il est toujours à présumer que l'homme qui ne tient aucun compte de ses obligations d'honneur n'est pas très scrupuleux sur l'article de la véracité. Celui qui viole un secret se décide sans grands efforts à mentir. Le lecteur verra un peu plus bas si cette phrase est bien appliquée.

Maintenant, je vais poser la question, et la ramener à sa plus simple expression. On a cherché à tout brouiller au moyen d'incidents d'une importance tout à fait mineure amenés dans le but de faire perdre de vue la question principale ; je vais, moi, laisser les accessoires de côté, et aller droit au but. Je n'ai donc pas à examiner si M. Cartier a été brave ou non ; si le choix qu'on a fait de lui pour aller chercher des cartouches prouve qu'il était très utile au Dr ; s'il portait un casque ou une tuque ; cette dernière question surtout peut avoir beaucoup d'importance pour les amateurs de souvenirs historiques, pour ceux qui savent que le petit chapeau que portait Napoléon à Austerlitz a été vendu quinze cents francs, mais elle en a peu pour nous. Ce qu'il faut éclaircir, c'est le fait du départ de M. Papineau : ce qu'il faut prouver c'est que le Dr. Nelson a insisté fortement à ce que M. Papineau s'éloignât.

M. le Dr. Nelson a affirmé sur l'honneur qu'il n'avait jamais dit à M. Papineau de partir : je vais prouver qu'il le lui a dit, par le témoignage de gens qui étaient présents et l'ont entendu le dire : aussi par le témoignage de gens à qui le Dr. Nelson a dit avant la bataille qu'il le ferait et après la bataille qu'il l'avait fait !

M. le Dr. Nelson a affirmé qu'il n'avait pas vu M. Papineau après six heures du matin. Je vais prouver qu'il lui a parlé après neuf heures et qu'il a dit à M. Papineau de partir, peu de moments avant la bataille !!

Les gens dont je donne les témoignages ont *vu et entendu* ce qu'ils affirment, pendant que tous ces prétendus témoignages contre M. Papineau se réduisent à ceci : « Nous n'avons pas vu M. Papineau en conversation avec M. Nelson : il est impossible que cela soit arrivé : » Voilà ce que douze hommes ont dit, et qu'est-ce que cela prouve ? rien autre chose que leur absence au moment où M. Nelson a parlé à M. Papineau ; car l'homme qui dit : « je n'ai pas connaissance » dit implicitement, « j'ignore » ou encore « je ne me rappelle pas, » et ne peut jamais contrebalancer le témoignage de celui qui dit « j'ai vu ou entendu. »

Je dirai de plus pour ceux qui, ne connaissant pas les localités, seraient portés à croire ceux qui disent qu'il est impossible que M. Nelson ait vu M. Papineau et soit allé chez lui puisqu'il n'a pas quitté la maison de madame St.-Germain après avoir été reconnaître les troupes, que de la maison de Mme St.-Germain à celle du Dr. Nelson il n'y avait pas trois arpents. M. le Dr. Nelson pouvait donc aller à sa maison et n'être pas absent dix minutes. Ceux qui étaient dans la maison de Mme St.-Germain ont donc pu perdre le Dr. de vue pendant dix minutes et le croire dans l'étage inférieur ou dans les cours pendant le temps qu'il est allé à sa maison, et c'est bien évidemment ce qui est arrivé, puisqu'à divers instants, de neuf heures à neuf heures trois quarts qu'a commencé la bataille, M. le Dr. Nelson *a été vu* parlant à M. Papineau dans ou devant sa propre maison ; a été entendu, lui enjoignant ou le priant de s'éloigner.

Maintenant je prie les lecteurs de lire les témoignages suivants avec attention.

Province du Canada.
District de Montréal.

} Je, Louis Antoine Dessaulles, demeurant

au village de St.-Hyacinthe, après avoir été dûment assermenté sur les saints-Évangiles, affirme et certifie ce qui suit :

Le vingt deux novembre mil huit cent trente-sept, je fus chargé par quelques amis, à St.-Hyacinthe, d'un message pour le Dr. Wolfred Nelson, qui était alors à St.-Denis, occupé à faire ses préparatifs de défense contre un corps de troupes chargé d'opérer son arrestation et celle de quelques autres personnes : En conséquence, je me rendis de St.-Hyacinthe à St.-Denis le vingt deux novembre au soir, mais trop tard pour m'acquitter de mon message :

Le lendemain 23 nov : je me rendis, à huit heures du matin, à la demeure du Dr. W. Nelson, mais je ne pus le voir, parcequ'il était allé, me dit-on, faire une reconnaissance pour observer les forces qui marchaient sur St.-Denis :

À neuf heures du même jour, 23 nov : je retournai chez le Dr. Nelson et je vis, en entrant M. le Dr. T. Kimber :

Deux ou trois minutes seulement après mon entrée dans la maison, le Dr. Wolfred Nelson entra chez lui, revenant de son excursion au devant des troupes :

Je lui dis alors, en présence du Dr. Kimber, que j'étais chargé pour lui d'un message important et que je désirais le voir en particulier ainsi que MM. Papineau et O'Callaghan qui étaient dans la maison : Sur cela le Dr. Nelson m'invita à monter dans une des chambres supérieures de la maison où il me dit que je trouverais M. Papineau, et prenant le devant, il me fit entrer dans la chambre où il (M. Papineau) était avec le Dr. O'Callaghan :

Je m'acquittai de suite du message dont j'étais chargé, et je reçus du Dr. Nelson l'injonction de repartir aussitôt que possible pour St.-Hyacinthe afin de porter sa réponse :

Puis le Dr. Nelson s'adressa à M. Papineau et lui dit qu'il venait d'aller faire une reconnaissance ; qu'il avait vu les troupes en marche sur St.-Denis, qu'elles arriveraient probablement sous un quart d'heure ou vingt minutes et qu'il serait temps que lui, M. Papineau partit : qu'il (le Dr.) le lui

avait déjà recommandé le matin, et qu'il (M. Papineau) n'aurait pas du retarder autant :

M. Papineau répondit qu'il aurait peut-être pu s'éloigner la veille, mais que ce jour là, il ne lui était plus loisible de le faire : que son départ pouvait jeter du découragement parmi leurs amis ; que ce n'était pas précisément à l'heure du danger qu'il pouvait s'en aller ; que le faire partir dans un pareil moment, c'était l'exposer plus tard peut-être, à des reproches sévères :

Alors le Dr. Nelson reprit avec quelque vivacité ; « M. Papineau, j'exige que vous vous éloigniez ; vous ne devez pas vous exposer sans nécessité ; ce n'est pas ici que vous serez le plus utile ; nous aurons besoin de vous plus tard ; nous sommes les bras, c'est à nous d'agir ; si nous avons à gagner, nous le ferons sans vous ; si nous avons à perdre, ce n'est pas votre présence qui l'empêchera ; ainsi il vaut mieux de toutes manières que vous partiez : »

M. Papineau répliqua : que s'ils devaient être battus, autant valait en finir de suite et mourir là qu'ailleurs ; et s'adressant au Dr. O'Callaghan, il lui dit : « Qu'en pensez-vous, docteur ? »

Le Dr. O'Callaghan répondit : « Cela m'est indifférent ; si vous restez, je resterai, si vous partez, je partirai avec vous : »

Le Dr. Nelson reprit, mais plutôt avec l'accent de la persuasion cette fois : « Voyons, M. Papineau, rendez-vous à la raison ; dans une circonstance comme celle-ci, un homme de plus ou de moins ne change rien aux affaires ; allez à St.-Hyacinthe et attendez y les événements ; s'ils ne tournent pas contre nous, c'est alors que votre besogne, à vous, commencera :

M. Papineau parut réfléchir, et le Dr. Nelson, s'adressant à moi, me dit : « Maintenant, mon jeune ami, dépêchez-vous, partez, et dites bien à nos amis tout ce que je vous ai dit ; battus ou battants ici, c'est à St.-Charles que les gens de St.-Hyacinthe doivent aller, car je crois que le colonel Wetherall sera demain à St.-Charles : qu'on s'y rende en aussi grand nombre que possible ; vous feriez peut-être mieux de vous en aller par le chemin d'en haut, en cas que le commandant des troupes n'ait envoyé quelques hommes faire le tour par la Miotte, et qu'on ne vous arrête en chemin : »

En finissant ces mots, le Dr. Nelson sortit ; je le suivis, et quand je fus au bas de l'escalier j'entendis le docteur dire à une vingtaine d'hommes qui étaient dans la salle d'entrée : « Allons, mes enfants ; voilà les troupes, il s'agit d'être braves et de se conduire comme des hommes, en vrais patriotes ; Allons ! » et je vis ces hommes prendre des fusils et sortir de la maison, après quoi j'allai de suite prendre ma voiture, et partis pour St.-Hyacinthe.

Avant de terminer, je dois à la vérité d'affirmer que le Dr. Nelson me parut agir avec le plus grand calme et le sangfroid le plus complet ; et que rien dans ses actes, sa physionomie ou son attitude ne décelait le moindre trouble moral ni la moindre surexcitation.

Et en foi de tout ce que dessus, j'ai signé.

L. A. DESSAULLES, J. P.

Assermenté par devant moi à St.-Hyacinthe le vingt trois septembre mit huit cent quarante-huit.

V. ST. GERMAIN, J. P.

Province du Canada.	}	Augustin Fontaine, demeurant dans la
District de Montréal.		

paroisse de St.-Denis, après avoir prêté serment sur les saints-Évangiles de dire la vérité, dépose et dit :

Que le vingt-trois Novembre mil huit cent trente-sept il entra chez le Dr. Wolfred Nelson à St.-Denis, vers deux heures du matin : qu'après avoir fait une commission dont il était chargé pour le Docteur il lui demanda si M. Papineau, qu'il venait de voir dans la maison, resterait avec eux pour le lendemain ; que M. le Dr. Nelson lui répondit que M. Papineau ne resterait probablement pas, ou qu'au moins, s'il restait ce serait malgré lui, le Dr. Nelson :

Que la veille de la bataille, vers six heures du soir, il était avec plusieurs personnes devant la maison du Dr. Nelson, et qu'il entendit le Dr. Nelson dire qu'il fallait que M. Papineau s'en allât, parceque, si par malheur, il était tué, il ne pourrait être remplacé par aucun d'eux.

Et le déposant n'ayant rien de plus à dire a fait sa marque ordinaire après lecture faite.

AUGUSTIN X FONTAINE.

Assermenté par devant moi à St.-Hyacinthe ce vingt-huit septembre mil-huit cent quarante-huit.

ALEXIS LAFRAMBOISE J. P.

Province du Canada.	}	Louis Lapré, cultivateur, demeurant
District de Montréal.		

actuellement dans la paroisse de St.-Marc, après avoir prêté serment sur les saints-Évangiles de dire la vérité dépose et dit :

Qu'en mil-huit cent trente-sept, le vingt-trois novembre il se trouvait à St.-Denis et vit entre neuf et dix heures du matin, peu de temps avant la bataille, M. le Dr. Wolfred Nelson en conversation avec M. Papineau devant la maison du Dr : que le Dr. Nelson dit à M. Papineau qu'il était temps qu'il partit de suite et qu'il ne devait pas retarder plus longtemps ; qu'après cela il partit pour se rendre à la maison de madame St.-Germain ; mais qu'après avoir fait une trentaine de pas, il revint sur ses pas et dit à M. Papineau qui n'avait pas laissé la place : « comment, M. Papineau, vous n'êtes pas encore parti ; vous agissez avec imprudence : » puis se retournant pour s'en aller, le Dr. Nelson ajouta qu'il valait mieux perdre les deux tiers de ceux qui étaient là que M. Papineau seul.

Et le déposant, ne sachant signer, a fait sa marque ordinaire après lecture faite :

LOUIS X LAPRÉ.

Assermenté par devant moi à St.-Marc ce vingt-sixième jour de septembre mil-huit cent quarante-huit.

J. B. PERRAULT. J. P.

Province du Canada,	}	Louis Dragon, cultivateur, demeurant
District de Montréal.		

en la paroisse St.-Denis, après avoir prêté serment sur les saints-Évangiles dépose et dit ;

Qu'en mil-huit cent trente-sept il demeurait dans la paroisse de St.-Denis : que le vingt-trois novembre de la même année il était occupé avec quelques autres personnes, entre neuf et dix heures du matin, à transporter de la pierre dans la maison de Mdm. St.-Germain qu'on fortifiait à cause de l'approche des troupes : que pendant qu'ils se livraient à cette occupation, l'un d'eux demanda au Dr. Wolfred Nelson où était M. Papineau, que le Dr. Nelson répondit que M. Papineau n'irait pas les rejoindre parce que lui le Dr. Nelson avait dit à M. Papineau de s'en aller : que le Dr. dit de plus que M. Papineau ne devait pas se battre parcequ'ils en auraient besoin plus tard : qu'il n'a jamais entendu dire que M. Papineau se fut sauvé : qu'au contraire l'opinion universelle dans St.-Denis, a toujours été que M. Papineau n'était parti avant la bataille que parce que le Dr. Nelson avait insisté à ce qu'il s'éloignât.

Et le déposant a fait sa marque ordinaire après lecture faite.

LOUIS X DRAGON.

Assermenté par devant moi à St.-Denis ce vingt sixième jour de sept : mil-huit cent quarante-huit.

OL. CHAMARD J. P.

Province du Canada,	}	Je, Marcel Guertin, demeurant au village
District de Montréal.		

de St.-Denis, après avoir été assermenté affirme et certifie ce qui suit :

Le vingt trois novembre mil-huit cent trente-sept, j'étais occupé à travailler à une tranchée faite de pièces en travers du chemins, près de la maison de madame St.-Germain : pendant que je travaillais je vis venir le capitaine Jalbert à cheval ; je m'approchai de lui et lui demandai qui serait le premier commandant, M. Papineau ou le Dr. Nelson : le capitaine Jalbert me répondit que ce serait le Dr. Nelson, parceque lui, le capitaine Jalbert et le Dr. Nelson avaient persisté à faire partir M. Papineau, parceque sa tête était trop chère pour l'exposer ; qu'on aurait besoin de lui plus tard ; qu'un homme de plus ou de moins ne les ferait pas perdre ni gagner.

Je dois dire de plus que je n'ai jamais entendu dire, jusqu'à dernièrement, que M. Papineau se fut sauvé, et que l'opinion universelle a toujours été que s'il n'avait pas assisté à la bataille, c'était parceque le Dr. Nelson l'avait fait partir.

Et j'ai signé les présentes.

MARCEL GUERTIN.

Assermenté par devant moi à St.-Denis ce vingt-sixième jour de septembre mil-huit cent quarante-huit.

OL. CHAMARD J. P.

Province du Canada, District de Montréal.	}	Je, Christophe Préfrontaine demeurant à
--	---	---

St. Marc après avoir prêté serment sur les saints Évangiles de dire la vérité affirme et certifie ce qui suit.

Dans le mois de Mars 1839 je me trouvais à Corbeau près de Rousés Point, où une assemblée des réfugiés Canadiens avait été convoquée. Le Dr. Wolfred Nelson, revenu des Bermudes quelques mois auparavant, assistait à cette assemblée qui était composée de plus de deux cents personnes. Le Dr. Côte ayant violemment attaqué Mr. Papineau, et lui ayant reproché de s'être sauvé en lâche de St. Denis, Mr. le Dr. Wolfred Nelson maltraita fort le Dr. Côte, lui dit que ce qu'il avançait sur le compte de Mr. Papineau était faux, que pour avancer de telles choses il fallait être un être méprisable ; que lui le Dr. Côte était un lâche indigne de délier les cordons des souliers d'un homme comme Mr. Papineau ; que M. Papineau n'était parti de St. Denis que sur l'ordre exprès de lui Dr. Nelson, qu'il avait fait partir Mr. Papineau parcequ'il était le chef du parti Canadien, qu'une balle pouvait le frapper tout comme un autre et que Mr. Papineau mort, tout serait perdu :

Il est à ma connaissance personnelle que les deux frères Robert et Wolfred Nelson se sont querellés en partie par suite d'altercations par rapport à la conduite de Mr. Papineau : le Dr. Robert Nelson attaquait Mr. Papineau, le Dr. Wolfred Nelson le défendait et le justifiait ; j'ai entendu le Dr. Robert Nelson dire que son frère « ne valait pas mieux que Papineau ».

En foi de quoi j'ai signé, C. PRÉFONTAINE.

Assermenté pardevant moi à St. Marc ce vingt septième jour de
septembre mil huit cent quarante huit.

Province du Canada,
District de Montréal. } Je, Anselme Tétro, forgeron demeurant

En foi de quoi j'ai signé, ANSELME TÉTRO.

L. A. DESSAULLES, J. P.
Témoin CHS. BRIN N. P. J. P.
Boucherville, 3 octobre 1848.

Je dois à la vérité d'affirmer que M. le Dr. Wolfred Nelson m'a dit trois ou quatre jours après la bataille de St.-Charles, sur la demande que je lui fis où était M. Papineau, que M. Papineau n'était pas loin ; je lui dis : mais pourquoi est-il absent ? Il me répondit qu'il l'avait forcé de partir : qu'il lui avait dit qu'il n'était qu'un homme dans la bataille, et que comme il était la

tête du parti, il fallait le conserver avant tout. Il ajouta que M. Papineau refusant de partir, il avait ajouté que comme c'était lui, M. Papineau qu'on cherchait, il devait s'en aller, afin que St.-Denis ne fût pas mis à feu et à sang. Voilà ses propres paroles.

Je dois ajouter que pendant mon exil aux Bermudes, et pendant mon séjour aux États-Unis, le Dr. Nelson a toujours soutenu que M. Papineau n'était parti de St.-Denis que d'après ses instances réitérées.

J'ai l'honneur d'être, M.

Votre etc.

B. VIGER.

L. A. DESSAULLES, ÉCR.

Montréal.

St.-Césaire, 28 sept. 1848.

Monsieur,

Monsieur... m'ayant informé que vous étiez désireux d'avoir des informations sur le départ de l'honorable L. J. Papineau de St.-Denis le 23 nov. 1837,

Pour votre information, je puis vous attester que pendant mon exil avec le Dr. W. Nelson aux Bermudes, et pendant mon expatriation aux États-Unis, j'ai entendu dire au Docteur à plusieurs reprises, qu'il avait été obligé de se rendre maître, en priant et ordonnant à M. Papineau de se retirer de St.-Denis au moment où la bataille allait s'engager.

J'ai l'honneur d'être,

Avec respect,

Votre obéissant serviteur,

V. T. GODDU.

L. A. Dessaulles, écr.

St.-Hyacinthe.

Eh bien, maintenant est-il prouvé que M. Nelson a dit à M. Papineau de s'éloigner de St.-Denis ? Est-il prouvé qu'il le lui a dit au moment de la

bataille ? Est-il prouvé que M. le Dr. Nelson mentait quand il a dit qu'il n'avait jamais prié M. Papineau de laisser St.-Denis, quand il a dit qu'il ne l'avait pas revu après six heures dû matin.

M. le Dr. Nelson ayant vu que pendant mon premier voyage de St.-Denis, je n'avais recueilli que deux affidavits, a cru que je ne pourrais pas en obtenir d'autres ; et il s'est dit : « comme l'affidavit de Frs. Ménard prouve que j'ai vu M. Papineau à six heures, je vais admettre ce fait : et puisqu'on n'a pas pu obtenir d'autres déclarations je vais nier tout ce qu'on dit s'être passé à neuf heures. » Eh ! bien. M. le Dr. Nelson, je n'avais recueilli que deux déclarations cette fois que parceque j'espérais que vous donneriez dans le panneau : j'aurais pu avoir, non pas tout ce que je produis aujourd'hui, mais une partie ; mais j'ai cru qu'il n'était pas temps de tout dire : si j'eusse donné, il y a six semaines, ma propre déclaration, vous ne seriez peut-être pas venu avec la vôtre du 4 septembre, et vous n'auriez peut-être pas *sciemment affirmé, sur votre honneur, un mensonge*. Je me croyais sûr que votre démangeaison de parler vous ferait commettre quelque'énorme balourdise, et le public doit voir que je ne faisais pas un jugement téméraire. J'ai attendu avant de faire mes recherches aussi complètes, que vous vous compromissiez gravement, et je me félicite d'avoir si exactement présumé de votre tête et de votre cœur.

En résumé, il est prouvé par les témoignages de Messieurs François Ménard, Louis Lapré, Lapparre et Dessaulles :

1 °. Que le jour de la bataille de St.-Denis, M. le Dr. Wolfred Nelson a fait à M. Papineau, à diverses reprises, et en dernier lieu au moment de la bataille, l'injonction formelle de laisser St.-Denis, et la prière instante de ne pas aller combattre :

2 °. Par le témoignage d'Augustin Fontaine que la veille de la bataille et pendant la nuit qui l'a précédée, M. le Dr. Nelson était décidé à ne pas permettre à M. Papineau de s'exposer :

3°. Par le témoignage de Louis Dragon qu'au moment de la bataille M. le Dr. Nelson a affirmé qu'il avait dit à M. Papineau de s'éloigner, et par le témoignage de Marcel Guertin, il est aussi prouvé, que le capitaine Jalbert a dit la même chose, peu d'instans après le moment où lui-même et le Dr. Nelson priaient M. Papineau de s'éloigner :

4°. Par le témoignage de M. Bonaventure Viger que M. le Dr. Nelson a fortement insisté à ce que M. Papineau partit, au point qu'il lui a dit que si on le trouvait à St.-Denis, il exposait le village à être mis à feu et à sang, or, il faut admettre, ou que le Dr. Nelson a fait un mensonge à M. Bonaventure Viger en 1837, on qu'il ment aujourd'hui s'il a dit la vérité alors. Il en est de même des autres.

5°. Par les deux lettres de Messieurs Bonaventure Viger et Goddu qu'aux Bermudes et aux États-Unis, le Dr. Nelson a toujours maintenu qu'il avait forcé M. Papineau de s'éloigner : et certes s'il y a une preuve accablante c'est celle que donnent ces deux messieurs.

6°. Et enfin par les témoignages de messieurs Préfontaine et Tétro que le Dr. Nelson a publiquement déclaré, à Corbeau, qu'il était faux que M. Papineau se fut sauvé : et qu'*il fallait être un être méprisable pour avancer une telle chose.*

Donc, M. le Dr. Wolfred Nelson, vous êtes un être méprisable puisque vous affirmez que M. Papineau s'est sauvé de St.-Denis. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous.

Il est assez singulier, comme on le voit, que ce soit le Docteur lui-même qui soit mon meilleur témoin.

Maintenant il existe dans les lettres du Dr. Nelson une admission bien forte contre lui. Il dit, (ce que j'ai toujours ignoré, quoique pendant le séjour de M. Papineau à St.-Hyacinthe, après la bataille de St.-Denis, il ne lui soit rien arrivé et qu'il n'ait rien fait que par mon canal,) que M. Papineau lui a envoyé un émissaire porteur de cette demande écrite : « Que faites-vous ? Or, si M. Papineau n'était pas parti en vertu d'une convention faite avec le Dr. Nelson, si enfin il s'était *sauvé comme un lâche*, est-il possible de croire qu'il aurait osé écrire au Dr. Nelson ; demander, comme prenant part aux événements, des détails à celui qui aurait eu le droit de le mépriser ? Une telle démarche n'est pas dans la nature. Si M. Papineau s'est sauvé, il ne pouvait plus être considéré comme participant aux efforts de ses amis, il renonçait à toute responsabilité, et on doit convenir que comme ç'aurait été s'exposer à un reproche écrasant de la part du Dr. Nelson que de lui écrire une semblable demande après avoir agi lâchement, le fait seul qu'il l'a écrite, s'il est vrai, prouve qu'il agissait de concert avec le Dr. Nelson.

Si M. Papineau mérite aujourd'hui les reproches que lui a faits M. le Dr. Nelson, il les méritait également il y a neuf ans, il y a onze ans : il semble même que c'était au moment où M. Papineau l'abandonnait que M. le Dr. Nelson devait le plus ressentir une pareille conduite : mais non ; il dit à tout le monde avant la bataille et après, qu'il a fait partir M. Papineau ; il le dit même à ceux qu'il ne devait pas tromper, comme M. Bonaventure Viger, qui par la position prééminente qu'il s'était faite à cette époque, avait le droit de savoir exactement la vérité ; il soutient la même chose partout, dans son voyage des Bermudes comme après son retour aux États-Unis ; proclame en pleine assemblée, à Corbeau, l'innocence de M. Papineau, quand le Dr. Côte l'attaquait ; (et je suppose qu'alors comme aujourd'hui il prétendait parler en homme d'honneur, néanmoins s'il ne ment pas ici, il mentait là ;) se brouille avec son propre frère, principalement pour défendre M. Papineau, fournit aux rédacteurs de la *Revue démocratique* mille détails sur M. Papineau et ne fait de lui que les plus grands éloges, enfin vit avec M. Papineau, pendant quatre mois après son retour des Bermudes, dans la plus parfaite intimité, et ne fait pas l'ombre d'un reproche, d'une plainte, d'une remarque sur son départ de St.-Denis ; et puis tout-à-coup, sans que M. Papineau l'ait jamais attaqué, onze ans après les événements, il fait le rêve que M. Papineau s'est sauvé, vient proclamer à tout le pays que ce qu'il a déclaré être faux est vrai, que ce qu'il a affirmé être vrai est faux, et ne rougit pas de proférer les mêmes calomnies, de soutenir les mêmes mensonges que ceux qu'il a reprochés au Dr. Côte et qui ont valu à ce dernier de sa part, le reproche d'être un homme méprisable. Si c'est là ce qu'il appelle de l'honneur, de l'habileté, c'est bien le cas de dire : oh, mon Dieu, délivrez-nous du mal... et de l'homme.

Mais, dit le Dr. Nelson, j'ai tâché de mettre M. Papineau à couvert : j'ai voulu le traiter avec indulgence en ne dévoilant pas sa conduite. — Si c'étaient là vos motifs, M. le Dr. Nelson, vous n'auriez pas du traiter si durement le Dr. Côte, qui, si vous dites la vérité aujourd'hui, la disait également à Corbeau. S'il disait la vérité il était tout au plus indiscret, nullement méprisable : il ne méritait pas d'aussi sévères reproches : s'il disait faux, c'est vous qui les méritez aujourd'hui.

Les lecteurs se rappellent que M. le Dr. Nelson a cité, dans une de ses lettres, quelques extraits du *North American* publié à Swanton. Ces articles

contenaient les mêmes calomnies que M. le Dr. Nelson publie aujourd'hui. À cette époque, le docteur blâmait fort ces articles, (cela est prouvé par la déclaration de M. Préfontaine) et les traitait de mensonges ; aujourd'hui il les cite comme preuves contre M. Papineau !!! si ses pilules ont la même valeur que sa loyauté, j'offre toutes mes condoléances à ses malades.

Maintenant si on se demande quel pouvait être le résultat de toute cette malheureuse polémique, il est clair que quant aux affaires du pays elles n'en iront ni mieux ni plus mal, mais quant à notre honneur comme peuple, on ne doit pas se dissimuler qu'il a reçu une grave atteinte. Heureusement, le principal auteur de tout le mal n'est pas un canadien, et c'est beaucoup : ce n'est pas de nos rangs que nous avons eu le chagrin de voir sortir un délateur : celui qui, vu ses révélations d'aujourd'hui, n'a été autrefois qu'un espion parmi nous, n'a pas de sang français dans les veines ; mais malheureusement cet homme a trouvé des canadiens, qui ont, autant qu'il était en eux, donné du poids à ses calomnies, non pas par des affirmations, il est vrai, mais par des admissions tacites. Un homme qui s'est fait par son travail et son activité une belle position dans le barreau et dans la société, M. Georges Cartier, a été se trainer à la suite du Dr. Nelson pour calomnier M. Papineau, chose qu'il pouvait bien éviter tout en se défendant personnellement, ce dont il avait le droit : a été solliciter des déclarations de dix ou douze individus, dans le but de faire croire que M. Papineau n'avait pas agi honorablement : et chose à peine croyable, M. Cartier, qui est avocat, et qui, comme tel, doit savoir ce qui constitue une preuve ou non, a présenté au public des négations comme devant avoir l'autorité de témoignages affirmatifs : il a prétendu prouver que M. Papineau n'avait pas reçu d'injonction de s'éloigner, par le témoignage de gens qui ont dit qu'ils n'avaient assisté à aucune conversation entre M. Nelson et M. Papineau : et pourtant il savait parfaitement que par ce moyen il ne prouvait pas du tout qu'il n'y eût pas eu de conversation entre les deux hommes, mais qu'il ne faisait que constater l'absence de ses témoins quand le fait a eu lieu. — Il y a donc eu chez M. Cartier de la mauvaise foi quand il présentait ses documents au public comme des preuves péremptoires, parceque personne ne savait mieux que lui qu'ils ne signifiaient rien puisqu'ils n'affirmaient rien.

M. Cartier a donc eu assez peu de tact pour se mettre à la remorque d'un homme qui, dans son opinion, n'agissait pas honorablement en dévoilant ce que lui M. Cartier, savait être des secrets. — Enfin il s'est rendu ridicule, même aux yeux des gens moins éclairés que lui, qui l'on baptisé du sobriquet de « la queue du loup. »

Enfin, comme il faut en finir, je rappellerai à M. le Dr. Nelson qu'il a dit dans son discours à St.-Judes qu'il était revenu au Canada avec un nom sans flétrissure ! Maintenant qu'il s'est fait dénonciateur d'un ancien ami, qu'il prouve qu'il était l'espion de ceux qui agissaient de concert avec lui, va-t-il avoir la bonhomie de croire que son nom est aussi intact que lors de son retour au pays ?

Ceux qui ne le connaissent pas diront sans doute : « il doit voir qu'il est perdu dans l'estime publique. » Moi, qui le connais, je dis : L'homme qui a sans raison, violé les secrets de ses amis, sans s'apercevoir qu'il violait par là même toutes les lois de l'honneur, et qui a pu tirer vanité de cet excès de bassesse, cet homme ne savait pas ce que c'était que la honte et ne le saura probablement jamais.

L. A. DESSAULLES.

La vérité est sans passion.

Guizot.

L'axiome qui me sert d'épigraphe ne souffre pas d'exception. Il est vrai partout et toujours. Aussi ai-je lu avec la plus complète indifférence l'incroyable avalanche d'injures contenues dans l'article éditorial de la *Minerve* du 12. Cet article prouve véritablement que la fureur chez mes adversaires est arrivée à son paroxysme et n'a pu sortir que de la tête d'un homme auquel la colère a fait perdre la raison. D'abord il est certain que tout mal écrit qu'il est, il dépasse de beaucoup les brillantes facultés intellectuelles de M. le propriétaire de la *Minerve*, qui, malheureusement pour lui, paraît avoir pris soin de laisser percer ses formidables oreilles dans sa poétique description du char « Richelieu » que je conseille aux professeurs de rhétorique de donner à leurs élèves comme un modèle de style descriptif. (Article au bas de la 4^{me} colonne du même No.) On y reconnaît avec certitude, par exemple, le style furibond, cassé et

pédantesque de l'homme qui ne s'est fâché à ce degré contre moi, que parceque je l'ai attaqué avec le ridicule, moyen qu'on emploie toujours avec succès pour faire perdre toute mesure aux esprits faibles, aux têtes vaniteuses et vides. La *Queue du Loup* n'avait pas encore digéré *Tuque-Bleue* et *Étoffe du pays* : voilà tout le secret de cette impayable colère dont j'ai reçu les éclats avec une espèce de satisfaction, car j'avais rempli mon but en la provoquant aussi échevelée, aussi ridicule. Ma foi, il est commode d'avoir affaire à des adversaires auxquels la moindre piqure fait si complètement perdre toute raison, toute dignité, toute bienséance, car j'aime bien mieux après tout qu'on me réponde avec des injures, quelque déplacées qu'elles soient qu'avec des raisons. Ce qui prouve que cette colère n'a pas été provoquée seulement par mon dernier article, c'est que M. la *Queue du Loup* a été gauche au point d'admettre que j'ai *déversé le ridicule sur des citoyens honorables*. Or les seuls citoyens sur lesquels j'aie en effet déversé du ridicule sont Messieurs Nelson et Cartier, et c'est ce dernier qui dit en toutes lettres non pas que j'ai vainement essayé de le faire, mais que je l'ai fait !!! J'avoue que je ne croyais pas avoir réussi au point d'arracher un aussi naïf aveu à *un intéressé*. J'ai presque le droit de l'accepter comme un compliment.

L'article en général constate d'abord bien peu de réflexion et de ressources chez l'écrivain, car il renferme force avancés gratuits, de lourdes inadvertances et des contradictions palpables ; et je ne suis plus surpris que le Dr.

Nelson n'ait pas jugé M. Cartier propre à un plus noble et plus difficile emploi que celui de *porteur de cartouches*. Pour un brave d'ailleurs, c'était se résigner à un rôle passablement secondaire. Je demande un peu au lecteur ce qu'auraient dit Ney, Lannes ou Murat, si Napoléon leur avait ordonné, dans le fort d'une bataille, d'aller chercher des pistolets ! De plus on a apporté dans la discussion une évidente mauvaise foi, soit en niant ce qu'on savait, soit en qualifiant de preuves ce qui n'en a pas même l'apparence.

Le libelliste de la *Minerve* dit que j'ai escamoté des affidavits à quelques pauvres diables ! Remerciez Dieu, M. le libelliste de ce que ces pauvres diables n'ont pas votre pétulance. Si M. Bonaventure Viger et M. Goddu allaient vous trouver, je soupçonne que vous changeriez bien vite de langage, et que vous ne les regarderiez pas longtemps en face, ni eux ni

aucun des autres pauvres diables. M. Isaac Marchessault aussi, était sans doute à vos yeux un pauvre diable, et de vous deux, ce n'est pas lui qui a fait la plus piteuse mine dans cet hôtel de Burlington où il vous a donné... je vous épargne la honte de le dire, mais si vous y tenez, je le dirai, et peut-être lui aussi vous le rappellerait-il sans trop se faire prier.

Les lecteurs doivent voir que le fait de traiter dix hommes respectables de pauvres diables ne suffit pas pour diminuer le moins du monde le poids de leurs assertions assermentées, et à part cette niaiserie de traiter Messieurs Viger, Goddu, Louis Pagé, Préfontaine, Ménard, Guertin, Tétro, Fontaine, Lapré et Dragon de pauvres diables, vous n'avez pas même essayé de nier ce qu'ils ont dit. Votre article prouve que vous sentez invinciblement que les preuves que j'ai données sont péremptoires. Par le fait que vous ne faites pas l'ombre d'une réflexion sur leurs avancés ; par le fait même que vous ne dites pas qu'ils ont faussé la vérité, vous admettez que ce qu'ils ont dit est vrai. Je suis le seul que vous ayiez accusé de mensonge. En admettant pour un moment que votre accusation soit fondée, cela n'affaiblit pas le moins du monde les autres témoignages, car votre dénégation porte beaucoup moins sur ce que j'ai dit que sur le fait de ma présence à St.-Denis. Or, si j'étais vraiment à St.-Denis et si ce qu'ils ont dit est vrai, ce que j'ai dit l'est certainement aussi, dans ce qui a rapport à M. Papineau. De simples dénégations, d'ailleurs, n'infirmement jamais un serment. Vous ne m'avez donc attaqué avec autant de virulence que dans l'espoir de me discréditer et d'affaiblir par là l'effet de mes raisonnemens. Si vous croyez m'avoir fait beaucoup de mal dans l'esprit public, je vous félicite sur votre sagacité.

Les prétendues *indiscrétions échappées à certains quartiers* sont une pure invention qui ne prouve que de la gaucherie et de la faiblesse chez celui qui y a eu recours. Je vais faire voir qu'il est impossible que M. Papineau ait vu mon article avant sa publication.

Vous admettrez bien que j'ai du nécessairement baser mon écrit sur les preuves et les témoignages que j'ai publiés, d'ailleurs la teneur même de l'écrit le prouve. Ma propre déclaration est datée du 23 sept : les autres sont datées des 26, 27, et 28 sept : celle de M. Viger l'est du 3 octobre jour de mon arrivée à Montréal. Mon article a été publié le 7. La première partie de mon manuscrit ainsi que les affidavits ont été livrés pour impression, le 4 au

matin. L'article devant nécessairement être postérieur aux déclarations, je l'avais donc fait du 29 sept. lendemain de mon arrivée de St.-Denis et de St.-Marc, au 2 oct : jour de mon départ pour Montréal. N'ayant eu qu'en route, le 3, la lettre de M. Bonaventure Viger, je n'ai évidemment terminé mon article qu'à Montréal le 4. Toute la partie qui suit les affidavits a été livrée le 5 à l'impression. M. Papineau était et est encore à la Petite Nation. Il est donc physiquement impossible que j'aie pu lui envoyer l'article. Il est évident aussi, par ce qui précède, que l'article a été écrit dans l'intervalle du 29 sept, au 5 octobre, et qu'il n'a pas pu coûter six semaines de travail. Si je me suis appesanti sur ces détails, ce n'est pas que j'attache beaucoup d'importance à ce que l'on sache que j'ai mis peu ou beaucoup de temps à écrire quelque chose : que j'y mette un jour ou que j'y mette un mois, l'essentiel pour moi, c'est que vous n'ayiez rien de bon à répondre ; mais j'ai voulu faire voir avec combien peu de bonne-foi vous discutez, puisque ces rapprochements sautent aux yeux à première vue.

Vous dites qu'il *est contre toute décence que j'aie reçu, comme magistrat, quelques-unes des attestations*. Je ne l'ai fait que parce que M. Perrault, magistrat de St.-Marc, était absent ce jour là : mais, comme je savais à quelle espèce j'avais affaire, j'ai eu le soin de *prendre les déclarations et d'assermenter les individus en présence de témoins respectables*. Les témoins ont signé après moi : je me suis donc mis à l'abri du soupçon : vous m'avez donc fait un reproche que vous saviez ne pas être mérité. (C'est par erreur que les lettres J. P. ont été mises à la suite du nom de Chs : Brin, écr., les lettres N. P. seules devraient y être, ce M. n'étant pas magistrat.)

Vous me dites que *je suis le bully de la correspondance*. Cette remarque indique un homme excessivement bien élevé. Néanmoins je pourrais peut-être rappeler à M. le propriétaire de la *Minerve*, (j'en ai le droit, puisque l'article étant éditorial, c'est lui qui en est responsable) que le petit séjour qu'il a eu le plaisir de faire à la prison commune, il y a trois ans, je crois, a dû lui faire comprendre qu'il n'était ni honorable ni profitable d'être le bully des rues.

Quand à M. Cartier, il est bien plutôt le grillon de la politique que toute autre chose.

J'ai fait quelques dupes, dites-vous. Vous ne vous fâchez peut-être tout rouge que parceque vous n'en pouvez plus faire ? Vous parlez de mes paroles mielleuses, de mes phrases limées et arrondies ! quinze lignes plus haut vous parlez de « cette production toute dégoûtante de mensonges, d'injures et de calomnies !! » Vous aurez oublié de relire votre article !

Vous me reprochez des *personnalités et des injures dans mes écrits signés « Campagnard. »*

Eh ! bien, je vous demande humblement pardon d'avoir, non pas dit en toutes lettres, mais prouvé, mais fait toucher au doigt et à l'œil que M. le propriétaire de la *Minerve* et son défunt confrère étaient les deux plus grands ignorants qui eussent jamais barbouillé du papier. Voilà la seule personnalité que je me sois jamais permise ; et dans toute la sincérité de mon âme je crois n'avoir jamais dit une aussi grande vérité.

Je n'ai pas, dans certaines circonstances, *cité vos articles*. Combien le pays va-t-il m'en vouloir pour l'avoir privé d'aussi belles choses ! Vous dites que *vous m'avez prouvé que* vous n'aviez pas reproduit un seul article des journaux du Haut-Canada à propos de l'adresse de M. Papineau au comté de St.-Maurice. J'ai lu moi-même dans la *Minerve* l'appréciation qu'en ont donné un journal de Rochester et un du Haut-Canada.

C'est M. Papineau, dites-vous, *qui a provoqué l'opinion en demandant que quelqu'un écrivit sous son propre nom. C'est donc lui qui a défié le Dr.*

M. Papineau n'a jamais pu provoquer l'opinion publique, qui ne peut en aucun cas discuter avec un particulier !! Vous voyez bien que vous ne savez ce que vous dites ; et vous me donnez le droit d'être personnel au point de qualifier votre phrase de balourdise. Vous savez bien aussi que ce que M. Papineau voulait, c'était qu'on discutât la politique suivie par le ministère et non qu'on rappelât sans nécessité, les malheurs de 1837.

Vous admettez vous-même que M. Papineau n'attaquait que les ministres : blâmer les ministres n'était certainement pas défier le Dr. sur les événements de 1837. On pouvait accepter le défi de M. Papineau, mais on ne devait pas changer sa nature, lui supposer une tendance *qu'on savait bien qu'il n'avait pas* : et en remuant aussi étourdiment *la cendre des morts*, on n'a fait que constater le plus inconcevable manque de cœur.

M. Papineau a attaqué le Dr. Nelson en chambre l'hiver dernier. La preuve qu'il ne s'est pas cru attaqué, c'est qu'il ne s'est pas défendu ; à moins donc qu'il n'ait craint d'écraser M. Papineau sous sa brillante éloquence. Puisque le Dr. a répondu à M. Papineau quand il attaquait les ministres ; il est bien évident qu'il lui aurait répondu s'il eût été lui même attaqué !

M. Papineau a dit qu'il n'avait jamais désiré la violence. Eh bien, il a dit la vérité. À l'assemblée des cinq comtés, il avait recommandé à ses compatriotes de ne pas recourir à la force physique : il leur avait dit que de ce qu'il leur conseillait la résistance, il ne fallait pas inférer qu'il conseillât de prendre les armes : qu'il ne parlait que d'une résistance constitutionnelle ; et que le meilleur moyen de combattre l'Angleterre était de ne rien acheter d'elle. Le Dr. Nelson, qui était dans la foule, entendant cela, se hissa sur l'estrade en grimpant sur les épaules de ses voisins et dit à l'assemblée : « Moi, je diffère d'opinion d'avec M. Papineau : je dis que le temps est venu : je vous conseille de mettre de côté tous vos plats et toutes vos cuillers d'étain, afin de les fondre et d'en faire des balles. » Une voix lui cria de la foule : « Les balles d'étain, ça ne pèse pas assez. » Vingt personnes m'ont offert depuis un mois, d'attester ce que je viens de dire.

M. Papineau a, sous un nom emprunté, accusé le Dr. Nelson d'être le partisan de l'Union.

M. Papineau n'a jamais emprunté le nom de personne et n'a jamais eu comme son *noble agresseur*, de comité de collaboration pour rédiger ses écrits. D'ailleurs, vous savez le contraire de ce que vous dites, puisque le Dr. Nelson s'est fait donner le nom de l'auteur de la correspondance. Ce n'est pas une assertion gratuite que vous avez faite, c'est une fabrication. Mais voici mieux encore :

Dans sa visite au comté de Richelieu, le Dr. fut informé que les amis de M. Papineau l'appelaient le défenseur des ministres.

D'abord le fait était vrai, et il est assez drôle de le voir se fâcher d'une pareille assertion : est-ce donc qu'il avait honte de défendre les ministres ? ma foi, s'il continue nous ne pourrons bientôt plus l'appeler le Dr. Nelson, mais le général Nelson. Ensuite puisque c'étaient les amis de M. Papineau qui le disaient, c'était à eux seuls qu'il fallait s'en prendre. Que diriez-vous

si nous voulions rendre M. Lafontaine responsable des révélations de votre Dr. ? Il y a dix contre un à parier qu'il pouvait les empêcher, puisqu'il est autant son Mentor politique, de l'aveu même du Dr. que M. Papineau l'était en 1837 de l'aveu même encore du Dr. Cela n'empêche pas que personne parmi nous, ne songe à les lui reprocher.

Ce n'est qu'à St.-Ours que le Dr. a fait allusion à M. Papineau, sans toutefois le nommer :

Dans le discours du Dr. Nelson aux habitants de St.-Aimé, St.-Judes et St.-Barnabé tel que publié dans la *Minerve*, il y a un grand nombre d'allusions à M. Papineau, et *il est nommé* dans l'avant dernier paragraphe. Il devient dès lors évident que vous avez replâtré son discours. S'il n'a fait que des allusions sans oser le nommer, il faisait donc l'hypocrite : il prévoyait donc ou craignait ce qui lui est arrivé à St.-Ours, plus bruyamment qu'ailleurs : *un hourra pour Papineau* en remerciement de ses allusions. Admettez donc que vous êtes merveilleusement maladroit et inattentif.

M. Papineau ne publie pas son ordre écrit.

J'ai dit que M. Papineau ne pouvait pas faire connaître tous les faits qu'il aurait pu apporter pour sa justification, parce qu'il est trop homme d'honneur pour violer même la simple délicatesse à l'égard de quelques amis, soit en donnant leurs noms, soit en publiant quelques uns de ces faits. Il aime mieux souffrir la calomnie plutôt que de faire la plus légère indiscretion. — La *Minerve* ne comprend pas cela ! — Pour l'amour de Dieu, dites-nous donc ce qu'elle comprend.

M. Papineau a accusé le Dr. Nelson de toutes sortes de forfaits. Ici, la plume tombe des mains. Cette énormité n'a pas de nom. Citez donc quelque chose.

Le Dr. n'a pas attaqué M. Papineau dans sa vie privée.

Le reproche d'avoir transporté ses biens à ses parents n'a trait qu'à sa vie publique, n'est-ce pas, surtout quand vous dites *qu'il l'a fait en secret* ? Maintenant si la chose était secrète, comment donc l'avez vous su ? Vous voyez bien qu'il est impossible d'être plus gauchement irréfléchi que vous ne l'êtes. C'est à faire rire un enfant. Vous faites l'effet d'un homme qui,

glissant sur un toit très incliné, s'accroche à tout et s'ensanglante inutilement les ongles pour se retenir.

De plus, je nie positivement le fait, et je vous mets, vous et vos pareils, au défi de le prouver. M. Papineau n'a jamais pensé, à transporter ses biens à qui que ce soit...

Qui ignore que M. Papineau est parti de St.-Denis ? Que ce soit à la sollicitation ou par l'ordre du Dr. il n'en est pas moins parti...

Tiens, voilà que vous changez l'état de la question ! D'abord vous avez reproché à M. Papineau d'être parti de lui-même et sans y avoir été engagé ; de s'être sauvé enfin. Vous ne pouvez pas réfuter les preuves que j'ai données ; vous vous sentez écrasé, et maintenant vous dites : « même étant sollicité, M. Papineau ne devait pas partir. » Le fait seul de cette dernière objection fait croire que vous vous avouez, malgré vous, que l'autre est résolue. Quand à celle que vous faites aujourd'hui, il est péremptoirement prouvé par l'enchaînement des témoignages, que tant qu'on ne lui a fait envisager que sa sûreté personnelle, M. Papineau a refusé obstinément de partir, mais qu'il a cédé aux représentations basées sur l'intérêt de ses amis. La déclaration de M. Viger, que vous avez admise puisque vous n'avez pas osé nier ce qu'elle constate, prouve que le Dr. Nelson, voyant que M. Papineau ne voulait pas partir, finit par lui dire qu'il ne devait pas rester, parceque si on le trouvait à St.-Denis, le *village serait mis à feu et à sang*. Cette raison détermine M. Papineau. Vous savez cela aussi bien que nous, et vous l'accusez de lâcheté ! Oh ! vous êtes une noble race !

Maintenant que vous avez implicitement admis que M. Papineau n'avait fait que céder à des sollicitations ou à des ordres, je demanderai à ceux qui me blâment d'avoir relevé le gant, et d'avoir défendu M. Papineau, si aujourd'hui que mes adversaires sont réduits à dire qu'il devait rester malgré le Dr. Nelson après avoir criailé qu'il était parti malgré le Dr., sa position n'est pas meilleure aux yeux du pays qu'elle ne l'était avant que j'eusse donné des preuves si fortes que vous ne les avez pas osé attaquer, à l'exception de celle que j'ai donnée moi-même. Or, si j'étais à St.-Denis, et si j'ai vu le Dr., mon témoignage vaut les autres, si je n'y étais pas, j'admets que je suis un parjure. Dans ce cas, voyez mes preuves.

M. Papineau n'est pas revenu à St.-Denis... Qu'y aurait-il fait après la perte de la bataille de St.-Charles ? Vous savez bien que tout a été perdu le 25 nov.

Vous allez dire sans doute, qu'un des titres du Dr. Nelson à la reconnaissance du pays est d'être resté bien tranquille à St.-Denis, au lieu d'aller prêter main-forte à St.-Charles ! — Brown lui a fait dire de rester à St.-Denis. — Brown !!! Oh ! je me tais par respect pour mon pays !

Si le Dr. Nelson s'était déshonoré, M. Papineau n'avait pas besoin des efforts de son neveu pour le faire connaître.

S'il est très probable en effet que mon intervention n'était pas nécessaire, il est dans tous les cas très certain que mon dernier écrit vous a fait perdre votre équilibre moral qui est toujours si chancelant et que vous m'avez répondu d'une manière bien peu honorable pour le journalisme du pays, bien pitoyable pour vous même et que votre réponse vous a fait presque autant de mal que mes preuves.

Le Dr. se trouvait dans l'obligation religieuse de dévoiler la conduite de M. Papineau. Religieuse ! y pensez-vous ? Est-ce aussi par obligation de conscience que vous m'avez traité d'athée ?

Pourquoi M. Papineau a-t-il chargé son neveu de se rendre auprès du Dr ? Puisque je me suis rendu auprès du Dr. j'ai donc été à St.-Denis ! je ne me suis donc pas parjuré en disant que j'y étais allé. — Puis vous avez oublié que c'est à St.-Denis que j'ai vu M. Papineau ; je n'y étais donc pas allé par son ordre. J'ai transmis des ordres au Dr., et non, c'est moi qui en ai reçu. Je vous engage à demander des diplômes comme dialecticien.

M. Papineau devrait faire taire ses neveux...

Il ne me ferait pas plus taire qu'il ne m'a fait parler ; et je soupçonne que celui qui voudrait me faire taire, c'est bien probablement celui-là même qui n'a laissé couler de sa plume que les plus énormes inepties.

Hommes pusillanimes !!! Oh ! halte là, méditez donc un peu sur votre chasse aux cartouches ! Admettons que le Dr. ait dit à M. Papineau de ne pas prendre part à la bataille, cela prouve qu'il connaissait les lois de l'hospitalité !

Cela prouve !! il lui a donc dit de partir !

S'il connaissait en mil huit cent trente-sept les lois de l'hospitalité, il les a diablement écorchées depuis. S'il a dit à M. Papineau de partir, il a donc foulé aux pieds sa conscience intime quand il lui a reproché d'être parti ! Comment appelez-vous cette inadvertance ? Vous voyez bien que vous défendez votre Dr. cent fois plus mal qu'il n'a, lui, défendu les ministres ! Est-ce une délation que de mentionner, ce fait connu de tout le pays ?

Certainement non, mon cher Monsieur : il n'y a pas de délation dans votre phrase si le fait (que je n'admets pas) est public. — Mais il y en avait dans la déclaration du Dr. Nelson, puisque le fait qu'il divulguait n'était connu que de ceux qui n'avaient pas le droit de le publier.

Un mot de M. Papineau aurait mis fin aux charivaris du Dr. Côté dans le comté de l'Acadie.

Pas plus qu'aux charivaris du Dr. Nelson dans St. Denis.

On va jusqu'à porter contre le Dr. Nelson la ridicule accusation d'avoir dit que c'était par son ordre que M. Papineau avait laissé St. Denis.

Du tout ; on ne l'en accuse pas, on l'en remercie. C'est le Dr. lui même qui a pris la peine, neuf ans à l'avance, de nous préparer un assommoir. En second lieu ce qui est affirmé sous serment par des hommes respectables n'est jamais ridicule.

Ce trait fait beaucoup d'honneur au Dr.

Il ne lui revient aucun honneur pour avoir dit la vérité, mais il est déshonoré à jamais pour l'avoir sciemment faussée. Même s'il était vrai que M. Papineau se fut sauvé, le Dr. Nelson devait se taire plutôt que d'affirmer ce qu'il savait être faux. Si M. Papineau s'est sauvé, le Dr. mentait certainement et avec préméditation quand il affirmait que non. En certaines circonstances, il peut y avoir générosité à taire les fautes d'un autre : mais soutenir sans sourciller, le contraire de ce qu'on sait, ce n'est plus de la générosité, c'est une violation de l'honneur, et votre sottise défense ne fait que prouver que le Dr. Nelson ne tenait pas plus à l'honneur il y a dix ans qu'aujourd'hui.

Epaminondas, qui comme général ou comme homme d'honneur était peut-être l'égal du Dr. Nelson, disait lui, qu'il n'était pas permis de mentir même en badinant. Epaminondas était un payen, direz-vous ! C'est vrai, et cela prouve qu'il y a aujourd'hui un chrétien qui ne vaut pas ce payen.

Le langage de M. Papineau, que tout homme bien élevé désavoue est malheureusement très propre à faire impression sur notre peuple.

MERCI DU COMPLIMENT, AU NOM DU PEUPLE.

Maintenant je suis arrivé à ce coup de tonnerre qu'on a cru m'adresser. Je copie car on ne peut trop répéter d'aussi belles paroles, d'aussi beaux sentiments. « L'homme qui fait profession d'athéisme et qui n'a pas par conséquent la crainte de Dieu, croit qu'il peut insulter impunément à la divinité et aux hommes. La religion du serment n'est rien pour lui. C'est pourquoi le neveu de M. Papineau n'a pas craint d'avancer les plus grands mensonges, non seulement sous sa signature, mais encore sous serment. »

Et notre Sganarelle politique de dire : Voilà justement ce qui fait que M. Papineau s'est sauvé... Quelles têtes ! Bon Dieu !

Il s'est donc trouvé un homme assez incapable de mettre deux idées ensemble, pour ne pas songer qu'un pareil article déshonore le pays, et qu'à l'étranger, on doit avoir une bien petite idée de la moralité publique d'un peuple chez lequel les journaux osent se permettre d'aussi étranges remarques sur les individus. Il doit paraître évident à tout le monde qu'une remarque aussi déplacée ne peut pas être la première qu'on ait osé se permettre ; on n'arrive pas à cette immoralité d'un seul bond. Je ne discuterai pas cette niaise morsure d'un fou, par ce qu'elle prouve trop par elle-même une profonde démoralisation chez mes adversaires pour qu'il soit besoin de s'y arrêter.

Je dirai seulement à M. le propriétaire de la *Minerve* que si je ne l'ai pas encore poursuivi pour ce libelle et pour celui publié contre moi, dans la *Minerve* du 28 août, c'est qu'il m'en coûtait de descendre dans la boue. Néanmoins il y a quelquefois des circonstances où l'on ne peut faire autrement que de la traverser.

Il ne me reste plus qu'à prouver que je suis allé à St.-Denis le 22 novembre et que j'en suis reparti le 23 au moment de la bataille, chargé d'un message du Dr. que j'avais vu peu de moments avant la bataille.

J'avais attesté ces faits et quelques autres sous serment. La *Minerve* dit avec un aplomb incroyable que les deux lettres de MM. Nelson et Kimber, prouvent que je n'y suis jamais allé. Je vais discuter ces deux lettres.

Le Dr. Kimber dit : — *J'ai vu mon nom cité dans l'Avenir, comme ayant été témoin, d'une conversation qui aurait eu lieu entre le Dr. W. Nelson, le Dr. O'Callaghan, M. L. J. Papineau et M. L. A. Dessaulles, à St.-Denis, en la maison du Dr.*

Je souhaite à M. le Dr. Kimber de mieux lire une autre fois, car je n'ai jamais dit cela. J'ai dit qu'à neuf heures, j'ai vu le Dr. Kimber dans la maison du Dr. Nelson, et que j'ai dit en sa présence à ce dernier, que j'étais chargé pour lui d'un message important et que je désirais voir M. Papineau, rien de plus. Je n'ai nullement dit que le Dr. Kimber ait suivi le Dr. Nelson et moi dans le haut de la maison, et c'est là que la conversation a eu lieu.

Je n'ai jamais vu ni rencontré, à ma connaissance, le dit L. A. Dessaulles en la paroisse St.-Denis.

Voilà en vérité une dénégation bien formelle !! j'affirme sous serment que j'ai vu le Dr. Kimber qui nie le fait en disant qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il m'ait vu. Cela équivaut à dire, « je ne me souviens pas » rien de plus.

Je pourrais bien expliquer pourquoi, le Dr. Kimber n'a pas connaissance de m'avoir vu, mais passons, en cas que le Père Chiniquy ne lise mon article.

Nous ne sommes retournés en sa demeure que le soir après l'engagement fini.

M. le Dr. Kimber aurait mieux fait de ne pas dire *nous* et de ne parler que pour lui-même, car après tout il est moralement certain que le Dr. Nelson et lui ont dû se perdre de vue quelquefois dans le cours de la journée. Il aurait dû faire attention que trois hommes qui ne changeraient peut-être pas leurs habitudes de véracité pour les siennes, ont affirmé sous serment qu'à neuf heures et après neuf heures, ils ont vu le Dr. Nelson dans ou devant sa maison, parlant à M. Papineau.

Il est impossible que le Dr. Nelson ait eu une conversation avec M. Dessaulles ce jour-là.

Cette impossibilité a précisément la même valeur que les dix impossibilités imaginées par M. Cartier et ses complaisants témoins. Dix hommes peu réfléchis ont dit aussi, comme le Dr. Kimber, que M. Nelson n'avait pas pu parler à M. Papineau, à ou vers neuf heures ; et pourtant la

preuve qu'il lui a dit de partir à cette même heure a été donnée. Que deviennent vos impossibilités avec cela ? Je vois que vous n'êtes pas de ceux qui pensent que le mot impossible n'est pas français, car vous le prodiguez bien.

Si M. Dessaulles fut venu à St.-Denis, ce jour là, il est de toute nécessité, vu la part que je prenais aux affaires que sa présence n'aurait pu m'échapper.

Je prie les lecteurs de bien peser toute la portée de cette phrase. Les mots « il est de toute nécessité, » et ceux « n'aurait pu m'échapper » sont soulignés, et on l'a évidemment fait avec l'intention de leur donner le sens le plus étendu.

Or, pourquoi était-il *de toute nécessité* que M. le Dr. Kimber sût ma présence à St.-Denis ? Parce qu'à chacune des avenues du village, il y avait des sentinelles appostées, qui, comme c'est invariablement le cas, devaient prévenir les chefs de tout ce qui se passerait d'extraordinaire, et surtout de l'arrivée d'aucun étranger. Cette précaution n'est jamais oubliée.

Eh bien, M. le Dr. Kimber, j'affirme sur l'honneur, que quand je suis arrivé à St.-Denis à neuf heures du soir environ, la sentinelle postée devant la maison du Docteur, qui était le quartier général, m'a arrêté et m'a demandé mon nom : je l'ai donné, et j'ai vu la sentinelle ouvrir la porte de la maison du Docteur. Il est impossible qu'elle n'ait pas fait son rapport, il est donc impossible que vous n'ayez pas su mon arrivée. Jos. Sicard corrobore cette déclaration, dans celle qu'il a assermentée. Vos expressions, « vu la part que je prenais aux affaires » se traduisent dans votre imagination par ces mots. « Vû que j'étais un des commandants. » Il n'y a jamais eu de commandant d'élu, répliquez-vous, je l'ai assuré sur mon honneur.

Eh bien vous l'avez troué, votre honneur ! Comment donc avez-vous pu croire que tout le monde prendrait pour argent comptant une aussi absurde assertion ? Est-il possible que quand vous organisiez une résistance armée, vous n'ayez pas songé à la principale chose, celle sans laquelle rien ne pouvait marcher, la création d'une autorité quelconque ? Votre assertion, à première vue, n'a pas le sens commun ! Les sauvages ont des chefs dans toutes leurs excursions de guerre ou de chasse, et vous, dans des

circonstances aussi graves, vous auriez négligé ce point fondamental de toute combinaison !

Ne voyez-vous pas qu'en disant que vous n'avez pas élu de chefs, vous vous vouez au ridicule ? Le Dr. Nelson a-t-il donné des ordres pendant ou avant la bataille ? Certainement oui ! Donc il avait reçu le commandement. Maintenant, avant la bataille, vous avez du prévoir le cas où votre commandant en chef serait tué ; il est impossible que vous ne l'ayez pas fait ; vous avez donc du nommer un lieutenant. Si vous n'avez rien fait de tout cela, avouez donc que l'épithète d'écervelé devait s'accrocher quelque part avant de m'arriver. Maintenant, l'affidavit de M. Normandin, (voyez plus bas) dont vous n'oserez certainement pas attaquer la respectabilité, prouve deux choses : premièrement que vous avez dit que vous aviez à St.-Denis le commandement en troisième, secondement que vous avez commis une bien grande faute en affirmant sur votre honneur qu'il n'y avait jamais eu d'élection de commandant. Vous avez dit à vingt personnes en prison et depuis, que vous étiez commandant en second aux uns, en troisième aux autres ! Je n'ai donné qu'une preuve de cette contradiction, mais si vous voulez m'envoyer deux permissions écrites, signées de votre main, pour trois personnes que je connais, j'aurai trois preuves de plus. Maintenant la conclusion de tout ceci est que j'ai le droit de dire à M. le Dr. Kimber que l'assertion d'un homme qui a soutenu deux affirmations contradictoires ne vaut pas la mienne ; conséquemment que sa simple dénégation n'affaiblit en aucune manière ma déclaration assermentée.

Vient ensuite la négation du Dr. Nelson : impérissable monument d'étourderie et d'irréflexion.

Ma narration, dit-il, *n'est qu'un tissu des plus grossiers mensonges, qui ne peuvent avoir eu origine que chez un écervelé.*

(Je ne copie pas textuellement, mais c'est pour corriger une faute de français : en second lieu je vous avertis charitablement que si votre reproche est vrai, écervelé n'est pas le mot propre, il en fallait un autre bien plus sévère.)

D'abord, M. le Dr. Nelson, votre négation ne signifie rien du tout. C'est vous qui êtes l'accusé, on sait bien que vous n'irez pas vous inculper. Vous niez, cela va sans dire, on s'y attendait ; et comme vous êtes trop intéressé à

nier mes avancés pour mériter beaucoup de confiance, vous êtes à peu près au même point après votre dénégation qu'avant.

Vous avez affirmé *sur votre honneur* aussi, que vous n'aviez pas vu M. Papineau après six heures du matin, que vous ne lui aviez jamais dit de laisser St-Denis. Et néanmoins, un homme parfaitement digne de foi, M. Ls Lapré, dont ni vous ni vos brillants avocats n'avez osé attaquer le caractère, a affirmé sous serment qu'en sa présence, après neuf heures, vous aviez dit à M. Papineau de s'éloigner : M. Lapparre et moi avons affirmé la même chose. Or trois assertions assermentées valent certainement plus que la simple négation d'un intéressé. Votre dénégation n'est donc rien autre chose que le « ce n'est pas vrai » de la colère ou de la sottise. D'ailleurs vous vous êtes démenti vous-même ; vous vous êtes proclamé vous-même, à Corbeau, un homme méprisable : vous l'avez admis en ne niant pas ce qu'ont dit Messieurs Préfontaine et Tétro. Voulez-vous vous aussi m'envoyer une permission écrite, et je vous prouverai que vous avez dit, *il n'y a pas encore six mois*, que M. Papineau était parti par votre ordre.

Ce qui prouve que vous vous sentez écrasé, c'est que vous ne vous êtes attaqué qu'à moi personnellement. Vous admettez donc les autres preuves. Vous n'avez plus osé nier que vous eussiez dit à M. Papineau de laisser St.-Denis, vous en sentiez par instinct le ridicule ; mais vous vous êtes dit : « Il me reste peut-être une chance. Si ce petit individu, (j'admets en effet, en toute humilité, que je suis bien moins long que vous) ne peut pas prouver qu'il est venu à St.-Denis, la force de ses conclusions contre moi sera nécessairement diminuée : c'est le seul moyen que j'aie de surnager quelque temps, ainsi démentons-le, il en restera peut-être quelque chose. »

Et vous avez nié, et tout le monde a ri, parce que votre dénégation, par le fait seul qu'elle ne s'étend pas aux témoignages que j'ai publiés, équivaut à un aveu. Vous avez été enlacé dans un réseau de preuves indéniables, et vous croyez renverser le tout en donnant une sotte ruade à celui qui l'a ourdi ? En vérité, vous nous faites penser au loup qui mord sa chaîne ou les barreaux de sa cage, ne pouvant atteindre les chasseurs qui l'y ont enfermé. En un mot votre défense inspire la plus profonde pitié, et j'éprouve par moments comme un regret de combattre un homme aussi incapable de se défendre.

Si j'avais eu ma voiture à St.-Denis, M. Papineau n'aurait pas été dans la nécessité de prier qu'on lui fit venir un cheval pour s'enfuir.

Ah ! voilà donc à la fin quelque chose qui, à première vue, ne manque pas de plausibilité. Aussi vous avez l'air tout fier de cette découverte, et vous vous l'êtes réservée. Eh bien ! ce raisonnement va être broyé comme les autres.

D'abord je ne pouvais guères offrir ma voiture à M. Papineau puisqu'en ma présence, il avait refusé de laisser St.-Denis. Ensuite, comme on le verra par le témoignage de Joseph Sicard, j'ai ramené à une demie lieue du village de St.-Denis M. Cherrier, vieillard de 78 ans qui s'éloignait à cause de l'incertitude ou on était sur l'issue de la lutte qui allait s'engager. J'étais décidé à ramener M. Cherrier avant d'avoir vu M. Papineau, je n'ai donc pas, pour cette raison encore, pu lui offrir ma voiture. Est-ce satisfaisant ?

Enfin vous vous êtes encore brisé la tête contre un mur, en disant que *M. Papineau avait sollicité qu'on lui fit venir un cheval*, car l'affidavit de Louis Brodeur est là pour prouver que vous-même lui avez demandé son cheval pour conduire M. Papineau à St. Hyacinthe. Or vous devez comprendre que ce nouveau conte inventé pour l'occasion n'infirme pas le moins du monde le serment d'un homme aussi respectable que M. Brodeur.

La preuve que je donne de ma conversation avec le Dr. Nelson à neuf heures du matin le 23 nov. 1837 et du message dont il m'a chargé ne serait pas, dans tous les cas, regardée par une cour de justice comme une preuve judiciaire directe : néanmoins, je crois pouvoir dire que le rapport et l'enchaînement des témoignages que je produis doit créer chez tous les hommes raisonnables la conviction que j'ai vu le Dr. Nelson, que je lui ai fait un message, et que j'ai rapporté une réponse. Je pouvais établir le fait de ma présence à St.-Denis par le témoignage de la personne chez qui j'ai logé ; mais les lecteurs sentiront qu'il aurait été trop désagréable pour une dame de jeter son nom dans le public sans une nécessité absolue. M. Cherrier est mort depuis plusieurs années. — Dans tous les cas, je fais mention de ce moyen pour mémoire.

N'y aurait-il que ma seule affirmation que j'ai été à St.-Denis, j'ai certainement le droit de dire au Dr. Nelson qu'elle doit être reçue de préférence à sa dénégation, parceque la preuve que le Dr. Nelson a

sciemment et avec préméditation défiguré les faits et faussé la vérité, a été donnée complète, péremptoire, tellement irrésistible enfin que le coupable n'a plus osé nier. De plus, si on pose en fait que nous sommes tous deux également dignes de foi, il y a ceci en ma faveur que je suis assez sûr de ce que je dis pour l'affirmer sous serment, ce que le Dr. Nelson n'a encore jamais osé faire, quoiqu'il en ait été sommé ! — Il a affirmé sur son honneur, disent quelques débonnaires admirateurs. — Eh bien, il a affirmé sur ce qui, pour nous, équivaut strictement à rien, puisqu'il est directement prouvé qu'il a affirmé le contraire de ce qu'il savait. Il n'y a pas que ses adversaires qui le disent ; son propre défenseur M. Bouchette l'établit avec une bonhomie qui fait plaisir à voir, tant elle est sincère. Ce M. admet que ce que le Dr. Nelson lui disait, à *lui seul*, ne *cadrait pas* avec ce qu'il disait aux autres. En effet ces paroles, prononcées à l'assemblée de Corbeau : « Celui qui dit que M. Papineau s'est sauvé à St.-Denis est un homme méprisable, » et celles-ci, dites à M. Bouchette, *seul*, « M. Papineau s'est esquivé » cadrent juste autant que les mots « vérité, mensonge. » Comprenez donc combien votre position est mauvaise, puisque vos propres amis ne vous défendent qu'en vous souffletant ! Comment pouvez-vous espérer vous justifier, quand votre défenseur admet que vous disiez tantôt une chose tantôt une autre ?

Maintenant j'ai des preuves directes de mon voyage à St.-Denis ; et j'en produis d'autres qui, quoiqu'indirectes, établissent une certitude morale que j'y suis allé.

L'affidavit de Joseph Sicard prouve que j'y suis arrivé le 22 nov : au soir et que j'en suis reparti le 23 au moment de la bataille. Le fait qu'il est venu avec moi est corroboré par l'affidavit de Joseph Poulin qui l'a vu dans ma voiture, à mon arrivée à St.-Hyacinthe.

Les affidavits de A. A. Delphos, H. Robitaille et Léon Labonté prouvent qu'on savait que j'étais allé à St.-Denis pour rapporter des nouvelles ou même des instructions, et que le départ pour St.-Charles a été retardé parcequ'on m'attendait. À mon arrivée je trouve un grand nombre d'hommes à cheval, je fais part des instructions du Dr. et de suite l'ordre de marcher sur St.-Charles est donné. Si on n'a pas douté alors de ma véracité, si on s'est fié sur ma parole au point de donner un pareil ordre en conséquence de ce que je venais de dire, quel droit a-t-on aujourd'hui de

m'accuser de chercher à tromper ? Il y a plus : Joseph Sicard affirme sous serment que j'ai dit qu'à neuf heures le 23. Nov : au matin, j'avais vu le Dr. Nelson et qu'il faisait dire par moi, à ses amis de St Hyacinthe, de marcher sur St.-Charles et non sur St.-Denis. Or, je le demande à tout homme de bonne foi, était-il possible qu'envoyé à St. Denis par mes amis pour leur rapporter des nouvelles certaines, et pour leur rapporter surtout des instructions, je ne me rendisse pas au lieu où je promettais d'aller, ou qu'arrivé là je n'aie pas cherché à voir celui pour qui j'étais chargé d'un message ? Était-il possible surtout que je revinsse dire à mes amis que j'avais vu le Dr. Nelson, qu'il m'avait chargé pour eux de tel message et que tout cela ne fût qu'un imprudent mensonge ? Même à ceux qui me déniaient de l'honneur, je puis dire ; « Mais accordez-moi donc au moins un tant soit peu de bon sens. » Les quarante ou cinquante hommes à qui j'ai fait le message du Dr. Nelson, à qui j'ai dit que je l'avais vu, que je lui avais parlé, devaient nécessairement savoir soit le soir même, soit le lendemain au plus tard, si je leur avais dit la vérité ! Je les connaissais tous, et chacun d'eux, si je les avais trompés dans des circonstances aussi graves, pouvait, avait le droit de venir me reprocher d'être un menteur et un traître ? Même s'il était possible d'être malhonnête à ce degré, il serait absolument impossible d'être imbécile à ce degré de ne pas penser, de ne pas prévoir qu'un mensonge, dans de pareilles circonstances, est infailliblement et de suite découvert.

Qu'on fasse attention à la lettre que j'ai écrite au Dr. Boutillier pour le prier de certifier que j'étais allé à St. Denis et que j'en ai rapporté un message. (Je regrette d'avoir été forcé de mentionner son nom, mais j'étais sous l'obligation la plus absolue de repousser une grave inculpation, et un homme faussement accusé devant le public ne peut pas toujours choisir à son gré ses moyens de défense.)

Je lui rappelle les faits qui sont à sa connaissance : il est évident, par le motivé de ma lettre, que j'ai la certitude qu'il n'a perdu le souvenir d'aucune des circonstances que je lui retrace ; c'est un homme que je rencontre tous les jours, avec qui il est impossible que je n'aie pas quelquefois parlé de ces évènements ; qui, si je lui parle de faits qu'il ait complètement oubliés, aimerait évidemment mieux dire qu'en effet il en a perdu le souvenir plutôt que de faire le refus positif de dire ce qu'il sait ; qui

surtout, puisqu'il veut rester muet sur cette discussion, ne manquerait pas de me dire que j'invente le tout, si j'avais été capable de le faire. Le fait que je l'interpelle forme une présomption si forte, qu'elle équivaut à ou plutôt qu'elle devient une certitude morale.

— Il répond qu'il ne veut rien dire, vocifèrent en chœur le Dr. et sa queue ;

— Puisque sa réponse est un refus de rien dire, il sait donc quelque chose ; et vous devez admettre que, le voyant tous les jours, il est impossible que j'aie été assez impudent pour publier son nom à propos d'une fabrication que j'aurais faite, et que je l'aie interpellé de la soutenir. On ne s'attire pas de gaieté de cœur un démenti formel, et j'étais sur de le provoquer, si j'eusses le moins du monde faussé la vérité. De plus, puisque répondre « je ne veux rien dire » est admettre qu'on sait quelque chose, il est évident que le Dr. Boutillier a le souvenir de ce que je lui rappelle, car il aurait mieux aimé dire « je ne m'en rappelle pas » que de dire « je ne veux rien répondre. »

Mais, observe le Dr. Nelson avec l'air d'un homme qui croit me pulvériser par la force de l'objection : « Vous avez refusé d'admettre que la lettre que j'ai dit avoir écrite à un de mes amis fût une preuve contre M. Papineau. J'affirme à M. C.... que ce M. s'est sauvé, vous affirmez avoir rappelé quelque chose au Dr. Boutillier ; nous sommes à deux doigts de jeu. »

Je suis fâché de ne pas tomber d'accord avec vous ici plus qu'ailleurs. Ce que vous affirmiez à votre ami C.... était un fait qui lui était inconnu, qui ne s'était pas passé sous ses yeux, auquel il n'avait pris aucune part. Il vous était donc loisible de le défigurer, de le broder, de l'inventer même, et c'est ce que vous avez fait. Ma position relativement au Dr. Boutillier est bien différente. Ce n'est pas un fait que je lui apprends, qu'il ne connaissait pas ; c'est un fait auquel il a pris part que je lui rappelle. Je sais qu'il en a gardé le souvenir, je le lui dis si positivement que si je me trompe, ou s'il s'aperçoit que je cherche à tromper les autres, il est de son devoir d'en prévenir le public ; il est parfaitement en état de saisir toute la portée de sa réponse, et il est forcé de me répondre qu'il ne veut rien dire. Donc ce que je dis est vrai, donc ma lettre est une véritable preuve, tant que la

dénégation ne viendra pas : donc elle est d'une nature toute différente de la vôtre ; donc... À vous cette conclusion, vous l'adoucierez un peu.

À présent, M. R. S. M. Bouchette, à nous deux.

Votre lettre au Dr. n'est pas celle d'un homme d'affaires, mais bien plutôt celle d'une délicieuse petite maîtresse à l'objet heureux qui l'a captivée. Cette douce expansion d'une âme sensible, cette profusion de sentiments délicats et fleuris, j'oserais dire parfumés ; ces complimenteuses doléances si naïvement surprises de se voir produites au grand jour dans toute leur pudique nudité n'étaient guères de mise, quand vous parliez à un homme qui n'est guères poétique dans ses idées ou ses habitudes, et pour qui le beau idéal se résume dans la prise de calomel et la lancette. Vous agiriez avec autant de tact en offrant des dragées à un léopard.

Vous auriez dû vous apercevoir que vous, avec votre poésie, et votre *noble !! généreux !! franc !! droit !! incorruptible !! (textuel,)* éminent, célèbre et discret ami avec sa prose d'emprunt que M. Jourdain lui même aurait qualifié de français de cuisine, vous étiez aux antipodes.

Il faut qu'il y ait chez vous une grande surabondance de sentimentalité, pour que vous l'ayiez ainsi gaspillée en pure perte. Votre cher Dr. a dû se trouver tout aussi dépaysé au milieu de vos prétentieuses sensibleries qu'un bon vieil hermite entouré de jeunes et belles sylphides. Gardez, mon cher monsieur, gardez, s'il vous plait, ces sympathiques épanchements pour le tête-à-tête, et ne prodiguez pas ainsi à ceux qui n'ont jamais été faits pour les comprendre ces élans spontanés d'une exquise sensibilité nerveuse, qui sont l'apanage exclusif de la plus belle et de la plus précieuse moitié du genre humain. Le sentimentalisme est aux affaires ce que les raisonnements mathématiques seraient à l'amour.

Vous avez joint au manque de tact le manque d'à propos, et surtout vous avez commis la plus comique inadvertance. Vous, exilé de la Bermude, vous avez évidemment été produit comme pendant aux deux autres exilés de la Bermude qui ont agi en gentilshommes en disant la vérité, pour faire baisser le bassin de la balance qu'on trouvait trop élevé, et par la plus singulière irréflexion vous avez fait baisser encore celui que vous vouliez faire remonter. Ce ne sont plus seulement deux exilés de la Bermude qui établissent que le Dr. Nelson a donné deux versions contradictoires du

même fait, il y en a trois, et le troisième c'est vous. Votre projet, si vous en aviez un, était d'attaquer le témoignage de MM. Viger et Goddu, et vous l'avez confirmé !!

Vous auriez peut-être pu réfléchir que la contradiction étant une fois établie et prouvée à l'évidence, il n'était plus possible de faire qu'elle ne l'eût pas été ; mais on ne pense jamais à tout. Vous avez en un mot, tenté l'impossible. Il est vrai qu'autrefois les géants avaient bien tenté d'escalader les cieux. Vous êtes donc venu dire au public, avec le plus grand sérieux du monde, que ce que le Dr. Nelson vous disait *à vous seul* ne cadrerait pas toujours avec ce qu'il exprimait au dehors. Il a donc fait ce que je lui ai reproché d'avoir fait. À vous il disait : sur l'honneur probablement, « M. Papineau s'est sauvé. » Aux autres il disait, sur l'honneur aussi, M. Papineau ne s'est pas sauvé. Il y avait donc quelqu'un à qui il ne disait pas la vérité. Je vous invite à vous tirer de là. Maintenant puisque vous saviez qu'aux uns il disait ceci, aux autres cela, comment pouviez-vous savoir laquelle de ses versions était la bonne ? Tous les autres, n'entendant jamais tomber de la bouche du Dr. Nelson que la même assertion, pouvaient bien l'estimer : mais vous qui saviez qu'il soutenait indifféremment le pour et le contre, toujours avec le même aplomb, comment osez-vous venir dire « mon franc, mon droit, mon incorruptible, mon noble, mon généreux ami ? Ne voyez vous pas qu'après votre admission, chacune de ces épithètes est un soufflet ? Ne voyez-vous pas le sang couler sous votre délicate patte de velours ? Ne vous reconnaissez-vous pas dans l'ours du bon Lafontaine, (je m'extasie toujours sur les rapprochements que ce bon homme nous fournit) qui assommait un enfant pour tuer une mouche qui courait sur sa figure ? En un mot, votre ami Nelson vous tend la main, et vous le poussez dans le précipice, en confirmant ce que j'ai dit. Je vous fais mes plus sincères remerciements pour cet aveu que je n'ai pas demandé.

Je m'attends que l'« on vous connaît, on vous estime, et on vous croit, » va remplacer dorénavant le *veni, vidi, vici*, de César. Pauvre César !

Je prie les lecteurs de ne pas croire que j'aie fait ma défense aussi complète qu'il serait possible de la faire, si je pouvais tout dire. Il y a des mots et des faits que je connais qui couvriraient de honte le Dr. Nelson, plus encore que tout ce que j'ai dit, mais je ne pouvais pas violer des confidences, je ne voulais pas blesser le moins du monde la simple

délicatesse en répétant des conversations privées, qui pourtant n'étaient pas par elles-mêmes, d'une nature secrète.

Je crois avoir le droit maintenant de me retirer de la lutte. On ne renversera pas plus ce que j'ai dit cette fois que ce que j'ai dit la dernière fois. On me dira des injures ; je le sais, je m'y attends, et je me dis : « Il faut bien après tout, qu'ils se consolent. » Bien loin de me peiner ou de me fâcher, elles me font rire, car elles prouvent que l'on n'a rien de solide à répliquer ; que l'on se sent incapable de soutenir la lutte que l'on a provoquée. Plus on m'insulte, plus on me sert.

Si néanmoins vous voulez absolument continuer, j'y consens ; mais laissons là les journaux et prenons les moyens d'en finir. « Instituons une espèce de commission d'honneur. Qu'elle soit composée de cinq hommes irréprochables à la satisfaction des deux parties. Que son enquête reste secrète, afin qu'on puisse tout dire et tout prouver. Que son jugement soit ceci, rien de plus, « M. Papineau s'est sauvé, ou bien M. Nelson a sciemment trompé le public, » (suivant le cas.) Eh bien ! consentez y, et si je ne force pas M. le Dr. Nelson soit à avouer qu'il a sciemment calomnié M. Papineau, soit à ne rien répondre de raisonnable quand je lui adresserai, comme conclusion, ce reproche, je m'engage à lui demander pardon à genoux sur la place d'armes de Montréal.

L. A. DESSAULLES.

St.-Hyacinthe, 18 oct. 1848.

Province du Canada.	} Joseph Normandin, cultivateur, résidant à
District de Montréal.	

après avoir prêté serment sur les Saints Évangiles dépose et dit :

Qu'en mil huit cent trente-sept il fut pris et arrêté pour affaires politiques et envoyé en prison avec un grand nombre de ses compatriotes, et qu'il y resta un peu plus de deux mois ; que pendant son séjour en prison, il eut souvent des conversations avec le docteur T. Kimber, de Chambly : qu'un jour le docteur Kimber lui dit qu'il était beaucoup plus exposé que bien d'autres, parce qu'il avait à St. Denis le commandement en troisième.

JOSEPH X NORMANDIN.

Assermenté par devant moi, à St. Hyacinthe, ce vingtième jour d'octobre mil huit cent quarante-huit.

OVIDE LEBLANC, J. P.

Province du Canada.	} Joseph Sicard, charretier, demeurant au
District de Montréal.	

Hyacinthe, après avoir prêté serment sur les Saints Évangiles, dépose et dit :

Qu'en mil huit cent trente-sept, il était au service de madame Dessaulles, à St. Hyacinthe : que le vingt-deux novembre de la même année il partit avec Louis Antoine Dessaulles, écuyer, pour St. Denis, où ils arrivèrent vers huit heures et demie, ou neuf heures du soir : qu'en passant au pignon de la maison du docteur Wolfred Nelson, qui donnait sur le chemin de St. Hyacinthe, ils furent arrêtés par une sentinelle : que M. Dessaulles donna son nom et dit à la sentinelle qu'il allait passer la nuit chez M. Séraphin Cherrier et qu'on le trouverait là si on avait besoin de lui : que le lendemain matin, vingt-trois novembre, le dit L. A. Dessaulles lui dit, sur les huit heures et demie, ou neuf heures, de préparer les chevaux en attendant son retour de chez le docteur Nelson à qui il avait affaire : qu'il le suivit des yeux jusqu'au pied de l'escalier de la maison du docteur : qu'environ un quart d'heure après, M. Dessaulles revint chez M. Cherrier, et lui dit (au déposant) qu'il venait de voir le docteur Nelson, et qu'il allait repartir pour St. Hyacinthe : que M. Dessaulles prit M. Séraphin Cherrier dans sa voiture, l'amena à la première concession, appelée concession de la Miotte, et le laissa chez un habitant du nom de Malbœuf : qu'au sortir du village, ils virent le capitaine Jalbert qui leur dit qu'il venait de la Miotte, pour voir si des troupes venaient de ce côté pour cerner le village : qu'arrivés à une très petite distance de la Présentation, ils rencontrèrent messieurs J. F. Tétu et Pacaud, avec qui M. Dessaulles échangea quelques paroles : qu'arrivés à St. Hyacinthe, vers midi et demi, ils virent, entre l'église et le couvent, dans le chemin, une troupe d'hommes à cheval : que M. Dessaulles ayant vu parmi eux le Dr. Boutillier, arrêta ses chevaux, et lui dit qu'il avait vu le Dr. Nelson sur les neuf heures, et qu'il l'avait chargé de dire à ses amis de St.

Hyacinthe de marcher sur St. Charles et non sur St. Denis : M. Dessaulles dit de plus qu'à son départ de St. Denis, les troupes étaient à une très petite distance.

Et le déposant a fait sa marque ordinaire.

JOSEPH X SICARD.

Assermenté par devant moi, à St. Hyacinthe, ce vingtième jour d'octobre, mil huit cent quarante-huit.

OVIDE LEBLANC, J. P.

Province du Canada.	} Joseph Poulin, cultivateur, demeurant à
District de Montréal.	

après avoir prêté serment sur les Saints Évangiles, dépose et dit :

Que le vingt-trois novembre mil huit cent trente-sept, il se trouvait dans le chemin près du couvent de la Congrégation à St. Hyacinthe et qu'il vit arriver L. A. Dessaulles, écuyer, de voyage. Que le dit L. A. Dessaulles dit à un groupe d'hommes qui se forma autour de lui, qu'il arrivait de St. Denis, et que la bataille était engagée : que le dit L. A. Dessaulles avait dans sa voiture, à son arrivée, Joseph Sicard, aujourd'hui charretier : qu'aussitôt que le dit L. A. Dessaulles eut communiqué les nouvelles qu'il apportait, l'ordre fut donné de partir pour St. Charles.

En foi de quoi il a fait sa marque.

JOSEPH X POULIN.

Assermenté par devant moi, à St. Hyacinthe, ce vingtième jour d'octobre, mil huit cent quarante-huit.

OVIDE LEBLANC, J. P.

Province du Canada.	} Léon Labonté, cordonnier, demeurant au
District de Montréal.	

Hyacinthe, après avoir dûment prêté serment sur les Saints Évangiles, dépose et dit :

Que le vingt-trois novembre mil huit cent trente-sept, il vit arriver de St. Denis, L. A. Dessaulles, entre midi et une heure environ. Qu'il vit le dit L. A. Dessaulles parler au Dr. Boutillier, mais qu'il n'entendit point ce qu'il disait. Qu'environ une demie heure avant l'arrivée de M. Dessaulles, il entendit le Dr. Boutillier dire à plusieurs personnes qu'elles ne devaient pas trop se presser de partir, parce que M. Dessaulles pouvait arriver d'un instant à l'autre de St. Denis et qu'on aurait des nouvelles sûres par lui : qu'aussitôt après l'arrivée de M. Dessaulles, l'ordre de partir pour St. Charles fut donné.

Et le déposant a fait sa marque ordinaire.

LÉON X LABONTÉ.

Assermenté par devant moi, à St. Hyacinthe, ce vingtième jour d'octobre, mil huit cent quarante-huit.

OVIDE LEBLANC, J. P.

St. Hyacinthe, 17 octobre, 1848.

MONSIEUR,

Je me rappelle parfaitement que vers huit heures du matin, le vingt-trois novembre mil huit cent trente-sept, je fus informé que vous étiez attendu de St. Denis dans la matinée. J'ai entendu dire à plusieurs personnes que vous y étiez allé afin de rapporter des nouvelles certaines de ce qui s'y passait. Tout le monde avait hâte de vous voir arriver, parce qu'on savait que vous étiez chargé de voir le docteur Nelson, et que vous ne reviendriez pas sans l'avoir vu. C'est par vous que nous espérions savoir si nous marcherions sur St. Denis ou sur St. Charles. Je vous ai vu arriver de St. Denis, entre midi et une heure. Tout le monde avait la conviction formelle que vous arriviez vraiment de St. Denis, et il n'y a pas un homme dans St. Hyacinthe qui ne soit moralement certain que puisque vous avez dit avoir vu le Dr. Nelson, et lui avoir parlé, c'est que la chose était strictement vraie.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

H. ROBITAILLE.

L. A. DESSAULLES, ÉCR.

Le nommé Hyacinthe Robitaille, ayant été dûment assermenté par moi, a déclaré que le contenu de sa lettre à L. A. Dessaulles, écuyer, en date du 17 courant, est en tout conforme à la vérité.

À St. Hyacinthe, ce vingtième jour d'octobre, mil huit cent quarante-huit.

OVIDE LEBLANC. J. P.

St. Hyacinthe, 18 octobre, 1848.

MONSIEUR,

Il est à ma connaissance personnelle que le vingt-trois novembre mil huit cent trente-sept, un grand nombre de personnes de St. Hyacinthe retardèrent leur départ pour St. Charles, parce qu'on vous attendait de moment en moment de St. Denis, où vous aviez été envoyé pour rapporter des nouvelles. Je vous ai vu arriver entre midi et une heure ; je vous vis parler deux ou trois minutes avec le Dr. Boutillier, et de suite après l'ordre fut donné de marcher sur St. Charles.

Veillez me croire votre etc., etc.

A. A. DELPHOS.

Province du Canada.	} Je, Alexis A. Delphos, demeurant au
District de Montréal.	

Hyacinthe, après avoir prêté serment sur les Saints Évangiles, affirme que le contenu de ma lettre ci-haut est strictement conforme à la vérité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

A. A. DELPHOS.

Assermenté par devant moi, à St. Hyacinthe, ce vingtième jour d'octobre mil huit cent quarante-huit.

OVIDE LEBLANC, J. P.

ST. HYACINTHE, 17 OCTOBRE, 1848.

MONSIEUR,

J'ai accompagné le docteur Nelson dans sa marche à travers les bois, après son départ de St. Pie, pour aller aux États-Unis. Nous étions d'abord

cinq Canadiens et un sauvage. Quatre d'entre nous reçurent, presque au moment du départ, la nouvelle que nous pouvions rester sans danger dans le pays. Trois profitèrent de cet avantage inespéré. J'aurais pu rester aussi, mais je ne pus me résoudre à laisser le docteur Nelson seul dans les bois, dont il n'aurait probablement jamais pu sortir dans une saison rigoureuse. Nous engageâmes le sauvage comme guide. Après avoir marché pendant trois jours, nous fûmes découverts et arrêtés dans les bois de Stukeley. Je me rappelle que pendant une des nuits que nous passâmes dans le bois, avant notre arrestation, le docteur Nelson me dit, après que je lui eusses demandé où pouvait être M. Papineau ; qu'il ne savait pas où il était dans ce moment ; mais qu'il n'était parti de St. Denis que parce qu'il avait été fortement pressé de partir : qu'il paraissait être décidé à rester, et que ce n'était qu'avec une grande difficulté que lui, le docteur Nelson l'avait fait se résoudre à les laisser.

Après que nous eûmes été arrêtés, le docteur Nelson tomba dans un grand abattement moral et n'avait encore recouvré aucune énergie quand nous nous quittâmes, environ une heure après avoir été incarcérés. En entrant en prison, le docteur Nelson avoua à un monsieur dont je ne connais pas le nom, et qui lui demanda pourquoi *il s'était embarqué là-dedans*, qu'il avait eu tort, et que le gouvernement avait droit de le punir pour avoir assisté à l'assemblée des cinq comtés.

Je me rappelle parfaitement, que le vingt-trois novembre mil huit cent trente-sept, entre midi et une heure je vous vis arriver de St. Denis. Il se forma un groupe autour de vous, et aussitôt que vous avez été reparti, l'ordre a été donné à tous ceux qui étaient à cheval sur la place de l'église de marcher sur St. Charles.

J'ai l'honneur d'être etc., etc.

CÉLESTIN PARENT.

Le nommé Célestin Parent ayant été assermenté par moi, a déclaré que le contenu de sa lettre adressée à L. A. Dessaulles, écuyer, en date du 17 du courant, est strictement conforme à la vérité.

À St. Hyacinthe ce vingtième jour d'octobre, mil huit cent quarante-huit.

OVIDE LEBLANC. J. P.

St. Hyacinthe, 17 octobre, 1848.

MON CHER MONSIEUR,

Vous avez lu sans doute le brutal libelle publié dans la *Minerve* contre moi. Vous avez dû voir aussi les inexplicables dénégations du Dr. Nelson et du Dr. Kimber. Comme vous vous rappelez de ce qui s'est passé alors ; comme il est à votre connaissance personnelle que j'ai été envoyé à St. Denis par quelques amis, chargé d'un message pour le Dr. Nelson, comme enfin c'est à vous même que par hasard j'ai donné sa réponse, je crois avoir le droit de vous prier d'affirmer que je vous ai fait verbalement un message que j'ai dit être chargé par le Dr. Nelson de vous transmettre. J'ai l'intention de publier votre attestation.

Je vous prie aussi de me dire si, quand je vous ai dit que j'avais vu le Dr. Nelson, et qu'il m'avait chargé d'un message, vous avez entretenu le moindre doute sur ma véracité, ou si vous l'avez fait depuis.

Je vous demande, de gentilhomme à gentilhomme de dire ce que vous savez être la Vérité.

Veuillez me croire,
Votre dévoué serviteur et ami,
L. A. DESSAULLES.

DR. BOUTILLIER, ÉCR.

P. S. — Je vous prie de me répondre ce soir.

L. A. D.

St. Hyacinthe, 18 octobre, 1848.

MON CHER MONSIEUR,

J'ai tellement regretté la discussion sur certains événements de 1837, dans laquelle vous, l'hon. L. J Papineau, le Dr. Nelson et plusieurs de mes amis intimes et politiques vous trouvez concernés que, à son début même, j'ai formé la résolution de n'y prendre aucune part, lors même que je serais interpellé de le faire. Et cette résolution, je l'ai exprimée ouvertement et en particulier à plusieurs de mes amis.

Je dois ajouter que, en agissant ainsi, je n'ai été mû que par le sentiment d'un devoir qu'il n'est pas nécessaire de définir dans ce moment.

Je suis donc forcé de vous dire que je ne puis me rendre au désir que vous exprimez dans votre lettre d'hier.

J'ai l'honneur d'être,
Mon cher monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
T. BOUTILLIER.

L. A. DESSAULLES, ÉCR.
St. Hyacinthe.

On a ajouté à ce pamphlet un article éditorial de l'Avenir, publié dans ce journal le 25 octobre. Pour les preuves publiées antérieurement à ces deux écrits on réfère le lecteur à l'Avenir dans lequel il trouvera les affidavits de MM. Lapparre, Pagé et St.-Germain et une foule d'autres témoignages importants.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler,
parceque tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, MERCREDI, 25 OCTOBRE 1848.

Des hommes pervers peuvent quelquefois réussir à tromper le peuple pendant quelques jours, en dénaturant les faits, en mentant et en mentant encore avec une effrayante audace. Mais la vérité triomphe tôt ou tard ; le mensonge est mis à nu au grand jour, et ceux qui se sont faits les vils propagateurs de la calomnie tombent avec le voile épais et nuageux que l'on avait jeté sur la vérité. Nous n'avons encore rien dit des accusations portées par le Dr. Nelson contre M. Papineau. Le Dr. Nelson était jusqu'alors à nos yeux un homme respectable, digne de l'estime et de la confiance de nos concitoyens qu'il a conduits à la victoire en 1837. Nous hésitions à deviner une aussi monstrueuse perversité chez un homme qui s'est couvert de lauriers. Mais aujourd'hui, il y a deux hommes dans le Dr. Nelson ; il y a un bon citoyen, un grand patriote qui en 1837, combattait contre la tyrannie pour la liberté ; il y a un homme qui, en 1848, se fait l'ignoble instrument d'une infâme proscription, un homme qui traîne ses lauriers dans la boue, un homme qui se fait espion, délateur public, le rôle le plus vil qu'il soit donné de jouer à un homme civilisé.

Tous ceux qui ont suivi l'enquête de ce procès devant le tribunal de l'opinion publique, savent maintenant à quoi s'en tenir, et nous, nous ne pouvons plus longtemps garder un silence qui serait de la faiblesse. Nous devons défendre l'innocent traîné devant le public, et dénoncer, foudroyer le traître qui, entassant mensonge sur mensonge, a tenté de briser et d'anéantir la plus belle de nos réputations canadiennes.

Le Dr. Nelson a accusé M. Papineau d'avoir fui de St.-Denis à l'heure du danger.

Il est prouvé que *M. Papineau n'a quitté St.-Denis que sur les instances pressantes et réitérées du Dr. Nelson lui-même.*

Il est prouvé que le Dr. Nelson a dit *avant* la bataille qu'il *fallait* que M. Papineau partît.

Il est prouvé qu'il lui a dit à *l'heure* de la bataille, qu'il fallait qu'il partît, qu'il lui a ordonné de partir, et cela à plusieurs reprises.

Il est prouvé qu'après la bataille, aux Bermudes, en prison, à Corbeau, partout, il a dit à qui voulait l'entendre qu'il avait *ordonné* à M. Papineau de partir.

Peut-on faire une preuve plus concluante ?

Comment l'accusateur a-t-il répliqué ?

Par sa parole d'honneur et celle du Dr. Kimber !

Le Dr. Kimber n'a pas dit autre chose, sinon que l'ordre n'avait pas été donné à *neuf heures*. Avait-il été donné auparavant, l'a-t-il été ensuite, il n'en dit rien. C'est évidemment de la mauvaise foi ; c'est un certificat arraché à la complaisante faiblesse d'un ami.

Que vaut la parole du Dr. Nelson ?

Il en a deux ; il a deux bouches ; l'une disait à M. Bouchette *seul* que M. Papineau s'était sauvé, et l'autre disait à MM. Goddu, B. Viger qu'il avait *ordonné* à M. Papineau de partir, et à toute une assemblée, à Corbeau : « Celui qui dit que M. Papineau s'est sauvé à St.-Denis, est un être méprisable. »

Le Dr. Nelson a dit dans une de ses récentes délations : (*Minerve* du 5 juin 1848). « C'est peut-être cette lettre, donnée quatre années après le fait, qui constitue selon vous *l'ordre par écrit* qui vous fit partir en toute hâte, bride abattue, sur *un de mes chevaux*, permettez-moi de le dire, un peu à la Sancho Pança. » M. Mignault, l'un de ses témoins, dit de son côté, dans un affidavit publié dans la *Minerve* du 4 sept : 1848, no. 104 : « M. Papineau m'ayant fait remarquer qu'il n'avait pas de chevaux pour fuir, je lui offris *le mien* que je fis seller et qu'il accepta. »

Premier mensonge de l'accusateur.

Le Dr. Nelson a dit qu'il n'avait pas été élu général. Des affidavits prouvent le contraire et il existe encore des *bons* signés par le général Nelson.

Deuxième mensonge de l'accusateur.

Nous pourrions en citer encore qui font voir jusqu'à l'évidence ce que vaut la parole d'honneur d'un homme qui prétend en faire le contrepoids de quinze dépositions sous serment de personnes toutes aussi respectables que le Dr. Nelson.

Rien donc ne balance, n'atténue même la preuve écrasante de M. Dessaulles que nous avons publiée. Il est clairement prouvé que M. Papineau n'est parti de St.-Denis que sur l'ordre formel et réitéré du Dr. Nelson lui-même.

Donc M. Papineau ne s'est pas sauvé, et le Dr. Nelson s'est fait le colporteur d'une infâme calomnie.

S'il nous fait peine d'être obligés de flétrir un homme qui depuis longtemps occupait une place honorable parmi nos hommes publics, nous éprouvons aussi la plus vive satisfaction de pouvoir déjouer les trames ourdies dans les ténèbres contre le premier champion de nos libertés, contre le tribun dont la voix puissante a si longtemps fait battre à l'unisson tous les cœurs canadiens.

M. Papineau s'est fait le représentant d'idées larges et libérales, de principes sains, et féconds pour le peuple, qui ne pouvaient trouver d'écho dans l'étroit cerveau d'hommes lâches et arriérés. Les principes étaient inattaquables, on s'est, rué avec fureur sur l'homme qui les professait. Quel aveuglement !

Une fois entrés dans cette route fausse et glissante, dans le labyrinthe inextricable du mensonge, ils ont perdu la tête ; ils ont été frappés d'aveuglement. L'abyme béant sous leurs pieds leur a donné le vertige. Ils se sont jetés corps et âme dans une lutte insensée, frappant brutalement à droite et à gauche, accusant tous ceux qu'ils rencontraient, de parjure, d'athéisme ! Pour tuer un homme, ils ont couru le risque d'en tuer cent !

Nous ne pouvons passer sous silence l'affreuse démoralisation qui a poussé nos vandales délateurs à déchirer notre histoire et à la souiller de leur ridicule et de leurs sarcasmes plats.

Le comité central de 1837, centre et foyer de l'agitation et de la réforme, dont faisaient partie les plus éminents patriotes du pays ; les *fils de la Liberté*, cette noble phalange, ce bataillon sacré, composé de jeunes gens au patriotisme pur et courageux, n'ont pas trouvé grâce sous la plume trempée dans le fiel d'écrivains qui semblent avoir pris à tâche de prouver qu'ils sont issus d'une race abâtardie et dégradée.

La *Minerve* dans cet effroyable *salmigondis* intitulé *l'oncle et le neveu*, qu'elle a eu le courage de dérouler sous les yeux de ses lecteurs, disait : « Qui osera nier qu'un seul mot de M. Papineau eût arrêté les démonstrations *enfantines et ridicules* des fils de la liberté... les déclamations furibondes du célèbre comité central ?... »

La *Minerve* n'a plus rien à envier au *Morning Courier*... rien que la consistance. La *Minerve* de 1837, était l'organe du comité central et des fils de la liberté qu'elle essaie de flétrir en 1848.

Le vent a bien changé depuis dix ans...

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Viticulum
 - Ernest-Mtl
 - Acélan
 - Barsetti46
 - Guillaumelandry
 - M0tty
 - TptBot
 - Cantons-de-l'Est
 - Tylwyth Eldar
-

1. [↑](http://fr.wikisource.org) <http://fr.wikisource.org>
2. [↑](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr) <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>
3. [↑](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html) <http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>
4. [↑](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur) http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur